



REVUE D'EXEMPLES

# LAICITÉ ET COHÉSION SOCIALE : 5 FICHES POUR COMPRENDRE L'APRÈS-CHARLIE

Sébastien Roché  
Pierre-Alain Four  
Ludovic Viévard

mai 2015

**FRV100**

Etudes, recherche, conseil / Sciences sociales appliquées

**GRANDLYON**  
la métropole

## Sommaire

1. Introduction	3
<b>2. Cinq fiches sur laïcité et cohésion sociale</b>	<b>9</b>
Fiche 1 - Les valeurs socles de la laïcité	10
Fiche 2 - La religion musulmane et les communautés dans les sociétés française et européenne	22
Fiche 3 – Du principe à sa mise en pratique	36
Fiche 4 – Fractures sociales, religion et islamisme	46
Fiche 5 – Laïcité, valeurs communes et transmission	60
<b>3. Suggestions pour les étapes ultérieures</b>	<b>74</b>

Photo de couverture : CC Olivier Ortelpa – détail

## Introduction

### 1. Rappel du contexte de la commande

Suite aux attentats de janvier 2015, des Français se sont massivement rassemblés – plus de 4 millions de personnes dans les rues des diverses villes de France – pour dénoncer cette tuerie et affirmer leur attachement aux valeurs de la République et à la laïcité. Pour autant, il n'est pas certain que ces valeurs fassent l'objet d'une acception univoque. La devise de la République – Liberté, Égalité, Fraternité – repose sur un ensemble de valeurs qu'il est parfois difficile de faire tenir ensemble. De manière similaire, la laïcité ne fait pas l'objet d'une définition univoque, et sont parfois mises en tension des notions telles que le respect de la liberté religieuse et celles relatives au droit d'expression, relevant pourtant toutes deux de la laïcité. Le contenu, le sens à donner à ces valeurs, est donc l'objet d'interprétations multiples. Parallèlement, la montée des revendications culturelles et religieuses questionne les fondements de la République originellement construite sur le refus de tout corps intermédiaire et sur un idéal d'intégration politique. Plus largement, ce phénomène incite à s'interroger sur la (re)définition du modèle républicain et sur sa capacité à assurer la cohésion sociale. Se posent alors des questions sur la possible concordance entre le modèle idéalisé et sa mise en pratique comme de la compatibilité des valeurs qui le constituent.

La Direction de la prospective et du dialogue public du Grand Lyon souhaite engager un travail de fond autour de la question de la laïcité et de la capacité de résilience ou d'évolution du modèle républicain.

Une des premières étapes de ce travail prend la forme de la présente revue d'exemples divisée en cinq fiches thématiques : Les valeurs socles de la laïcité (1) ; La religion musulmane et les communautés dans les sociétés françaises et européennes (2) ; Laïcité : du principe à sa mise en pratique (3) ; Fractures sociales, religion et islamisme (4) ; Laïcité, valeurs communes et transmission (5). Les exemples qui illustrent ces fiches thématiques sont tirés de l'actualité récente et portent sur des faits et événements qui se sont déroulés dans les métropoles françaises. Ils sont l'occasion d'évoquer les analyses qu'en proposent divers intellectuels. Sont aussi mentionnés les résultats des principales recherches européennes.

Ces exemples sont analysés de manière à permettre de mieux comprendre les différentes acceptions du principe de laïcité et la manière dont ces interprétations variées peuvent affecter les politiques publiques locales. Ces exemples sont aussi l'occasion d'évoquer la manière d'organiser le service au public et les relations avec les usagers. Un élément important des débats sur la laïcité est l'articulation religions / sphères publiques (nationale, locale, école, etc..) dans sa mise en pratique, c'est-à-dire à l'occasion du fonctionnement de l'école ou des crèches par exemple.

## 2. Résumé des cinq fiches et ensembles d'exemples analysés

### 2. 1. Les valeurs socles de la laïcité (fiche 1)

Ce qui frappe d'emblée, c'est la polysémie du terme laïcité dans les exemples. Celle-ci apparaît parfois comme une norme (séparation de l'Église et de l'État), comme un principe (liberté de conscience), parfois comme un outil (dans l'affrontement entre groupes sociaux et religieux ou entre religieux et laïcs), parfois encore comme un marqueur de l'identité constitutive de la République. Aussi, pour comprendre ce que la laïcité veut dire, il faut prendre en considération plusieurs facteurs : quel est l'acteur qui la mobilise, quel est le contexte religieux, social, voire économique.

Ces différents usages du terme sont à l'origine de tensions quelquefois fortes, au nom de la même notion de laïcité, et des positions antagonistes sont défendues, telle que, pour certains, la volonté d'exclure toute expression religieuse de l'espace public, alors que d'autres souhaiteraient revenir sur l'interdiction du foulard à l'école. On note également des pratiques locales variées et parfois contradictoires, et l'on pourrait ainsi s'interroger sur l'existence d'un modèle lyonnais de la laïcité, par exemple.

Les tensions dans la société française interrogent de manière nouvelle la pertinence du modèle politique actuel de cohésion. Elles posent en particulier la question de savoir s'il faut réaffirmer les principes généraux du modèle républicain (et notamment la distance par rapport aux identités religieuses et leurs expressions publiques) ou bien revoir ces principes à la lumière du contexte actuel, dans le but d'accroître l'efficacité des mécanismes pratiques de cohésion sociale (dans les crèches, les écoles ou ailleurs).

### 2. 2. La religion musulmane et les communautés dans les sociétés françaises et européennes (fiche 2)

L'existence de communautés en France constitue un sujet politique de premier plan étant donné la conception individualiste des liens qui sont censés unir le citoyen directement à la nation, sans présence de corps intermédiaire. Les communautés, y compris religieuses, n'ont pas de place dans le système politique : elles ne sont pas représentées en tant que telles.

Pourtant, des différences très marquantes existent entre des groupes sociaux qui ont des préférences religieuses distinctes, des valeurs morales parfois opposées. Il n'existe pas toujours de conception commune de la loi ou de ce qui est juste, partagée par tous. Dans le même temps, les identités sont plus visibles dans l'espace public.

Des intellectuels (romanciers, universitaires) proposent des interprétations opposées quant à la réalité de l'existence de ces groupes au plan social et politiques, certains les voyant se renforcer et pronostiquant l'élection d'un président musulman, d'autres au contraire n'exister que par défaut (notamment d'insertion économique) ou même pas du tout (« il n'y a pas de communauté musulmane » selon Oliver Roy, notamment du fait de sa fragmentation).

Des recherches universitaires récentes permettent de brosser un portrait plus objectif, qui ne relève pas uniquement de l'opinion de tel ou tel expert ou personnalité, quant aux spécificités des croyants musulmans vis-à-vis des valeurs, soit au niveau mondial (enquêtes de l'institut de recherche Pew), soit au niveau européen entre deux pays ou plus (différents projets européens). Ces études pourtant fouillées et exhaustives sont insuffisamment connues. Elles montrent, qu'au niveau mondial ou en Europe, il y a un écart entre les croyants musulmans et le reste de la population, appartenant à d'autres religions. En Europe, les croyants hors religion musulmane sont généralement nettement moins marqués par le fondamentalisme, au sens d'une application littérale des prescriptions de la religion des origines.

### 2. 3. Du principe à sa mise en pratique (fiche 3)

Si les principes ne sont pas compris de manière univoque, on imagine combien il peut s'avérer complexe de les traduire dans les faits de façon homogène ! C'est ce qui ressort de la troisième revue d'exemples.

Malgré les lignes directrices fournies par la loi ou les guides des pratiques, il reste souvent complexe de déterminer *a priori* les modalités de mise en œuvre de la laïcité, lesquelles sont parfois litigieuses. S'il existe des règles, leur interprétation évolue nécessairement. Les règles sont donc souvent revues *a posteriori* par des décisions de justice qui tranchent entre interprétations opposées. Une jurisprudence prend ainsi progressivement forme, qui trace l'application des règles au cas par cas, par exemple sur le droit à faire valoir ses convictions religieuses ou à pratiquer sa religion sur les lieux de travail (en entreprise, dans les services publics).

Il ressort également, qu'entre l'application stricte du principe de laïcité et sa remise en cause, c'est souvent la voie des compromis (les canadiens parlent d'« accommodements raisonnables ») qui est privilégiée au plan local. Ce processus rend compte d'une recherche d'un entre deux, situé entre le maintien du principe et la production de solutions acceptées localement par les différentes parties.

### 2. 4. Fractures sociales, religion et islamisme (fiche 4)

Les attentats semblent inciter ou "autoriser" les responsables politiques au plus haut niveau de l'État à nommer des situations jusque-là essentiellement dénoncées par des acteurs de terrain et des chercheurs. Ainsi Manuel Valls parle-t-il d'un « apartheid social », touchant en particulier les personnes issues de l'immigration nord africaine, dans la foulée des attentats de janvier 2015. L'analyse déplace ainsi la question depuis la diversité (à tous les niveaux : culturels, linguistiques, générationnels, religieux) vers l'exclusion socio-économique. Ces prises de positions font écho à celles qui voient la pluralité des origines et de conviction non pas comme un obstacle mais comme un atout de l'unité nationale.

Quelles sont alors les conséquences de cette relégation sociale ? La formation d'un ghetto, l'affirmation d'identités de repli répondent plusieurs experts. Si les portes de la reconnaissance, par l'amélioration économique sont fermées, la religion peut offrir une voie alternative. De plus, un déficit de compréhension des tensions religieuses est affiché, y compris par les organes de renseignement qui sont en charge de l'analyse des menaces et de leurs dynamiques. La crainte des gouvernants porte particulièrement sur les quartiers sensibles.

Cependant, il convient de noter l'émergence d'initiatives portées soit par des organisations prestigieuses bien avant les attentats contre Charlie (voir la politique de recrutement de Sciences Po Paris en banlieue dans les ZEP), soit aussi par d'autres moins visibles mais actives au plan local (club sportif, initiatives de reporters, association « co existence » par exemple).

## 2. 5. Laïcité, valeurs communes et transmission (fiche 5)

En regardant les « effets collatéraux » des attentats de janvier 2015 contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo, on peut faire l'hypothèse qu'ils ont agi comme un révélateur pour le grand public : les valeurs liées à la laïcité, à la République, à la démocratie ne sont pas unanimement acceptées par les habitants du territoire français. Elles ne sont pas des « évidences », et d'autres systèmes de valeurs, notamment ceux arrimés à un socle religieux, cherchent à se faire entendre.

Ce constat conduit à s'interroger sur les actions qui ont pu être mises en œuvre pour agir pour un meilleur « partage » des valeurs laïques. À ce stade, l'école est l'institution qui est une nouvelle fois mobilisée pour les diffuser, même si les modalités pour permettre leur appropriation semble devoir encore être mise au point.

Mais la mobilisation ne démarre pas seulement après les attentats, on relève ainsi une variété d'initiatives locales et nationales, par exemple dès juin 2010 la création du Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble (CELVE) à Tourcoing, ou plus tard un Observatoire de la laïcité de la région Rhône Alpes et enfin un Observatoire national de la laïcité rattaché au Premier ministre. Les effets de ces initiatives restent mal connus.

## 3. Vers des solutions

La revue d'exemples invite à questionner la laïcité afin de mieux la comprendre, voire la mettre en débat afin de produire des appropriations communes.

Présentée comme la pierre de touche du système politique français, « *la laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect des principes de liberté de conscience et d'égalité des droits. C'est pourquoi, elle n'est ni pro, ni antireligieuse.* » selon l'Observatoire de la laïcité rattaché au Premier ministre

qui commente la loi de 1905<sup>1</sup>. Vue sous cet angle, elle est le ciment de notre société, une sorte de méta notion qui contiendrait toute les autres. Autrement dit, la laïcité « *garantit à tous les citoyens quelles que soient leurs convictions philosophiques ou religieuses, de vivre ensemble dans la liberté de conscience, la liberté de pratiquer une religion ou de n'en pratiquer aucune, l'égalité des droits et des devoirs, la fraternité républicaine* » selon l'Observatoire de la laïcité. Placée en surplomb, elle ne saurait souffrir de compétition : « *L'expression des convictions religieuses ne peut aller, sans menacer la laïcité et les principes démocratiques, jusqu'à mettre en cause la légitimité des décisions prises par les instances démocratiques, au nom de principes supérieurs* ».

Les exemples rassemblés dans les fiches montrent que ces définitions liées à l'approche juridique ne rendent compte ni des dynamiques concrètes qui se jouent dans les sociétés, ni des tensions entre groupes rivaux, voire entre universaux concurrents, ni des fractures sociales et économiques, ni des aspirations religieuses antagoniques entre elles et vis-à-vis du système. Elle ignore tout autant les explications du rejet de la laïcité du fait de l'expérience des discriminations, y compris dans les relations des usagers avec les administrations locales ou de l'État.

Cette approche a tendance à figer le principe de laïcité et oublie que sa codification, résulte, à un moment donné, d'un compromis politique (codifié plus ou moins astucieusement) fondé d'une part sur un rapport de forces (combien de personnes se mobilisent socialement et politiquement ? Les partis politiques peuvent-ils ignorer des groupes religieux larges ?) et, d'autre part, sur une vision de la nature de la « bonne » société politique. Or les rapports de forces évoluent dans le temps, de même que la vision de la « bonne » société, ce qui suppose de constamment produire du consensus autour des principes et de leur traduction dans les faits.

Il nous semble que cette première exploration par nos cinq fiches mériterait d'être poursuivie avec plusieurs objectifs pratiques qui sont autant de pistes proposées à l'issue de ce travail. Ils sont détaillés en conclusion et s'articulent ainsi :

- ✓ Faire un inventaire objectif des problèmes existants au périmètre de la Métropole, mais également des bonnes pratiques ;
- ✓ Favoriser un débat à l'échelle de la métropole lyonnaise en impliquant les élus et les managers et un débat avec des métropoles de taille similaires en Europe ;
- ✓ Définir une vision de la laïcité à l'échelle de la métropole et une stratégie commune de mise en œuvre et au minimum rechercher des convergences qui serviraient de socle à une approche partagée.

---

<sup>1</sup> *La laïcité aujourd'hui*, Note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité, non daté. En ligne : [http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/07/note-d-orientation-la-laicite-aujourd'hui\\_0.pdf](http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/07/note-d-orientation-la-laicite-aujourd'hui_0.pdf).







## Cinq fiches sur laïcité et cohésion sociale



## # REVUE D'EXEMPLES

## POST-CHARLIE

## Exemple 1

**La laïcité, "une interprétation fallacieuse de la neutralité de l'Etat"**

Par Delphine Saubaber publié le 06/02/2015 à 14:51

Fondateur de la sociologie de la laïcité, dont il est l'un des spécialistes internationaux, Jean Baubérot met en garde: le combat pour la défense des valeurs de la France laïque glisse peu à peu vers la négation de la religion. Notamment chez ceux à qui l'islam fait peur.



[L'Express, 6 février 2015](#)

Dans *L'Express*, Jean Baubérot, sociologue spécialiste de la laïcité, revient sur les différentes interprétations faites du concept. Il estime en particulier que la notion n'est pas appropriée de manière univoque et que la variation dans les contours qu'on lui donne n'est pas seulement fonction de positionnements idéologiques, mais traduit des peurs. Ainsi, explique-t-il "*La laïcité est utilisée à géométrie variable, et de façon plus sévère et injuste envers l'islam*".

Cet exemple n'est que l'un parmi de nombreux autres qui reviennent sur le sens du principe de laïcité. Tous font apparaître des lignes de fractures importantes entre deux visions de la laïcité, l'une tolérant le religieux dans l'espace public, l'autre ne l'acceptant que dans la sphère privée. Le choix entre l'une et l'autre n'est pas toujours sans volonté d'instrumentalisation du concept. Mais que traduit-il ?

## POST-CHARLIE

## Exemple 3

Le 2 mars 2015, *La Gazette des communes* publie un long article mettant en avant les différentes interprétations possibles de la laïcité. Il s'agit de répondre aux élus et fonctionnaires territoriaux sur plusieurs points d'inquiétude : sur les contours d'une laïcité à géométrie variable, ainsi que sur la façon dont la notion s'articule avec d'autres champs clés de l'action publique.

APRÈS-ATTENTATS

**Laïcité, éducation, ville : les acteurs locaux réagissent**

Publié le 02/02/2015 • Mis à jour le 03/02/2015 • Par Brigitte Menguy, Delphine Gerbeau, Hugo Soutra, Hervé Jouanneau • dans : [A la une, Dossiers d'actualité, France](#)



Plus de trois semaines après l'attentat contre « Charlie Hebdo », le gouvernement a annoncé la mise en place prochaine de mesures qui sollicitent les collectivités territoriales. Entre satisfaction et scepticisme, leurs équipes sont partagées.

[La Gazette des communes, 2 février 2015](#)

## POST-CHARLIE

## Exemple 2



Photo AFP

Depuis la manifestation du 11 janvier, le *Traité sur la tolérance* de Voltaire (publié en 1763) est devenu un succès de librairie. Selon Edisat, société de Service d'informations et de statistiques pour l'édition, au 17 mars 2015, l'ouvrage de Voltaire était en 22<sup>e</sup> position des ventes de livres toutes catégories confondues. Que traduit ce retour à un auteur considéré comme l'un des « pères de la pensée laïque » ?





## MÉTROPOLE

## Exemple 7

A la suite de l'attentat contre Charlie, l'Université Lyon 2 a souhaité organiser une rencontre ouverte aux enseignants et aux étudiants, chacun pouvant contribuer par des textes, des dessins, etc., avant un débat sur la liberté d'expression. L'appel envoyé à 30.000 personnes dont 28.500 étudiants n'a suscité qu'une dizaine de retours. Si des problèmes d'organisation sont peut-être à mettre en avant pour expliquer ce faible écho, l'exemple témoigne du besoin de débat qui semble cependant complexe à mettre en place. L'article rend également compte d'attentes très différentes selon les générations.

Comment mettre en débat les grands principes républicains ? Comment tenir compte de la variété des attentes ?

*EducPros.fr*, 6 janvier 2015

## "L'université est Charlie". Un mois plus tard...

L'après-Charlie à Lyon 2. Un appel à contributions qui n'attire pas les foules

Muriel Florin | Publié le 06.02.2015 à 11H56, mis à jour le 17.03.2015 à 12H10



Dessin de Marc Sarat, secrétaire à l'IUT de Lyon 2, suite à l'appel à contributions à l'université Lyon 2 // © MS

À l'université Lyon 2 Louis-Lumière, un appel à contributions et une table ronde sur la liberté d'expression ont peu mobilisé. Le débat a même pointé un certain fossé entre les préoccupations des jeunes et les théories exposées.

## POST-CHARLIE

## POST-CHARLIE

## Communautarisme : la démagogie dangereuse

À partir de la rentrée prochaine, New York crée deux jours de congé scolaire pour les fêtes religieuses musulmanes. Inimaginable en France ?



Bill de Blasio, le maire de New York, cède-t-il aux sirènes communautaristes ? © Andrew Burton / AFP

## Essayons le communautarisme!

Par Eric Brunet Va

🗨️ (3) ✉️



Le modèle laïc français n'est pas essouffé. Il est mort. Tro millénaire hyperreligieux. La laïcité rejoindra bientôt l'in et la psychanalyse au banquet des concepts fumeux. D diront aux collégiens : « Le modèle laïc, c'était toute une cinéma de Claude Sautet. C'était l'époque où la France était pi

Le problème, c'est les laïcards nostalgiques. Cette gauche de 1905 ; ce Zemmour si prompt à regretter le temps laïque, si zélé à combattre le voile ; ces Français si déterm la nostalgie, mais chacun doit comprendre que notre petit logiciel laïc a c religieuse et identitaire. Il n'a pas fonctionné. Pire, il a accentué les divisi

**Exemples 8 et 9** Opposé à la laïcité, le communautarisme est l'autre grand modèle fondateur des sociétés plurielles. Bien que très marginale en France, l'idée de faire évoluer nos fondements pour aller vers plus de communautarisme se développe. Dans *Valeurs actuelles*, le journaliste affiché à droite, Éric Brunet, prend ainsi parti contre le modèle laïc, modèle du passé et moins efficace aujourd'hui que le communautarisme tel qu'il peut être pratiqué aux États-Unis (*Valeurs actuelles*, 16 mars 2015). Tiré du *Point*, l'autre exemple revient sur la récente décision du maire de New York de créer deux jours de congé scolaire pour les fêtes religieuses musulmanes en posant la question de savoir si cela serait possible en France (*Le Point*, 5 mars 2015).

**Exemple 10**

## Sondage : les Français placent la laïcité en tête des valeurs républicaines

126 COMMENTAIRES

Publié le 08/02/2015 à 13h58 , modifié le 08/02/2015 à 14h50 par SudOuest.fr avec AFP

Selon un sondage exclusif pour Sud Ouest Dimanche, la laïcité est la plus importante des valeurs républicaines pour les Français, qui peinent cependant à s'accorder sur une définition



**A LIRE AUSSI**



**Laïcité, principe au cœur d'un colloque sur l'islam**

Le colloque annuel organisé par la Fédération musulmane de la Gironde avait un écho particulier, hier à l'Athénée municipal. Près de 200 personnes étaient présentes.

Publié après les attentats de *Charlie Hebdo*, une enquête IFOP pour Sud Ouest Dimanche montre que la laïcité est le premier des grands principes républicains. Le sondage fait apparaître un renversement assez spectaculaire entre avant et après Charlie, puisque la laïcité, avec 46%, passe devant le suffrage universel.

**Question :** Parmi les grands principes républicains suivants, lequel est selon vous le plus important ?

- Récapitulatif : En premier -

	Rappel Juin 2003 <sup>1</sup>	Rappel Mars 2008 <sup>2</sup>	Février 2015	Evolutions
	(%)	(%)	(%)	
• La laïcité .....	25	30	46	+16
• Le suffrage universel .....	42	41	36	-5
• La liberté d'association .....	9	9	8	-1
• La libre constitution des partis politiques .....	7	8	5	-3
• La liberté syndicale .....	14	12	5	-7
• Nsp .....	3	-	-	-
TOTAL .....	100	100	100	

**POST-CHARLIE**

[Sud Ouest, 08, février 2015](#)



**Exemple 11**

Quelle place pour l'expression des religions dans les espaces publics ? Cet exemple du centre hospitalier de Villeneuve St Georges (94) montre que cela ne va pas de soi. En effet, l'obligation de neutralité religieuse faite par la loi s'applique aux personnels et non aux usagers des services publics.

La perception de ce principe général peut cependant être troublée par des dispositions législatives récentes comme l'interdiction du voile à l'école ou l'interdiction du voile intégral dans les espaces publics. Ils peuvent laisser penser qu'il est légitime de tenter d'effacer tout signe religieux de l'espace public.

[Libération, 25 mars 2015](#) Mai 2015

## # QUE RÉVÈLENT CES EXEMPLES ?

### 1. La laïcité : valeur, outil ou identité ?

Les quelques exemples listés ci-dessus et prélevés parmi nombres d'autres de même type, révèlent que la laïcité peut être mobilisée à différents titres : comme principe, comme moyen ou encore comme élément clé de l'identité républicaine.

#### 1. 1. La laïcité comme principe

Entendue comme principe, la laïcité se comprend comme n'étant pas « *une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes [...]* » (*La laïcité aujourd'hui*, Note d'orientation de l'Observatoire de la laïcité). Ceci posé, plusieurs des exemples mobilisés haut dessus, et notamment l'exemple 1 où Jean Bobérot évoque un concept utilisé selon une « *géométrie variable* », montrent que la définition de la laïcité et de la nature de ses liens avec des notions connexes (liberté, égalité, cohésion sociale, etc.) n'est pas réglée.

Plusieurs types de définitions existent, les premières sont normatives, d'ordre juridique et/ou philosophique, les secondes sont des définitions d'usage des différents groupes qui utilisent le concept. Entre elles, des écarts assez nets, parfois des oppositions. Des formulations du principe appuient sur « *le libre exercice des cultes* » (art. 1) et font de la laïcité un principe contraignant l'État à garantir à chaque citoyen la possibilité de pratiquer sa religion. En témoigne le maintien possible au budget de l'État de « *dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons* » (art. 2). Par cette disposition de l'article 2 de la loi de 1905, le législateur permet aux personnes "empêchées" de pratiquer leur religion et confie à l'État un rôle actif. Neutre, il n'est cependant pas aveugle aux besoins des différents cultes.

D'autres formulations insistent sur la neutralité de l'État et font de la laïcité un principe organisateur « *qui ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* » (art 2.) et dont la neutralité le conduit à demeurer sourd à tout argument ou intérêt de nature religieuse.

Cette polarisation n'est qu'une parmi d'autres.

La laïcité articule des valeurs mobilisées dans la description du cadre social commun. Pour mieux comprendre la laïcité, il conviendrait de décomposer les énoncés généraux en relations plus facilement qualifiables entre laïcité et liberté, tolérance, etc. L'après-Charlie a par exemple particulièrement mis l'accent sur la relation entre laïcité et liberté d'expression, mais d'autres liens méritent d'être clarifiés pour mieux comprendre le modèle français : laïcité / tolérance, laïcité / liberté de conscience, laïcité / fraternité, etc. A cet égard, l'article 4 de la *Charte de la laïcité à l'école* est exemplaire : « *La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de*



*l'intérêt général*» (2013). L'exemple 2 sur le *Traité sur la tolérance* de Voltaire, devenu en quelques semaines un *best-seller*, montre le besoin de référer à des notions sociales et de les ancrer dans le récit fondateur de la République qui a fait de Voltaire d'un des pères de la liberté d'expression et de conscience.

Se pose alors la question de la définition du modèle républicain, puisqu'il est fondé sur le principe de laïcité et qu'il pourra recouvrir des nuances non négligeables selon les compréhensions de la laïcité. Comment, alors caractériser, cette laïcité pour mieux stabiliser un modèle commun ? Est-elle décomposable en énoncés plus faciles à caractériser ?

## 1. 2. La laïcité comme outil

Cette acception de la laïcité renvoie à la différence entre, d'un côté, la laïcité comme principe et finalité et, de l'autre, la laïcité comme moyen au service d'une intention particulière. Dans le premier cas, la laïcité est visée pour elle-même, comme idéal (voire comme « *idéologie* », Olivier Roy, *Le Monde des religions*, 13 mars 2015), alors que dans le second elle n'est qu'une règle servant à normer le cadre social dans lequel doivent vivre des groupes aux convictions religieuses diverses.

Cette dernière acception fournit une autre clé interprétative de la laïcité. Par exemple, en France, la laïcité a pu constituer un moyen utilisé par l'État pour se protéger de l'ingérence du catholicisme. Aux États-Unis, elle a pu, à l'inverse, être un moyen utilisé par les différents courants religieux pour se protéger de l'intervention de l'État (voir Danièle Hervieu-Léger, M3, n°7, 2014). Aujourd'hui, certaines formulations de la laïcité, notamment celles qui mettent l'accent sur l'exclusion du fait religieux de l'espace public, renvoient à une forme d'utilisation du principe à des fins anti-religieuses.

Ce qui est prégnant dans cette conception, c'est moins la laïcité en elle-même que ce qu'elle vise et doit permettre, à savoir la cohésion sociale. Ainsi trouve-t-on des élus qui souhaitent disposer d'un plus grand pouvoir d'ingérence dans les affaires liées aux cultes (financement des mosquées, organisation d'instances représentatives de l'Islam, formation des imams, etc.) au nom d'une meilleure efficacité de leur action sur la cohésion sociale. La laïcité sera alors interrogée sous l'angle de ce qu'elle peut produire comme « vivre ensemble » et non comme principe intangible. Les débats autour du modèle républicain seront sans doute plus aisés dans ce type de contexte que lorsque la laïcité est considérée comme une fin, puisqu'il ne s'agira que de faire évoluer les outils permettant la cohésion sociale des communautés.

## 1. 3. La laïcité comme identité

Qu'elle soit un principe ou un outil, la laïcité est partie de l'histoire. Selon les mots de Danièle Hervieu-Léger elle représente « *un marqueur de notre culture et sans doute une des valeurs les plus fortes de notre identité politique et culturelle* » (M3, n°7, 2014, p. 16). En ce sens, la laïcité a une dimension temporelle et historique et est pleinement intégrée au grand récit fondateur de la République comme en témoignent les exemples 5 et 6. L'exemple 10, montre davantage encore, à quel point la laïcité est comprise comme un marqueur de l'identité nationale ; une enquête IFOP pour Sud Ouest Dimanche réalisée en février 2015 montre que pour 46% des personnes interrogées, la laïcité est le premier des grands principes républicains avant même le suffrage universel.

## 2. Décrypter le « paysage » de la laïcité « post-Charlie »

Dans son interview à *l'Express* (exemple 1), Jean Baubérot fait état d'une diversité d'interprétations de la notion de laïcité. De fait, on trouve dans le débat public des expressions qui semblent parfois antinomiques et qui témoignent d'un panel éclaté d'acceptions : « *laïcité ouverte* », « *laïcité de combat* », « *laïcité apaisée* », « *laïcité de dialogue* » (Jean-Louis Thiériot, « Trois pistes pour une laïcité apaisée », *Le Figaro*, 28/01/2015), « *laïcité positive* » (N. Sarkozy) *versus* « *laïcité restrictive* » (cf. *Le Monde*, 15.04.2011), etc. La notion peine à faire sens dès lors qu'elle n'est pas accompagnée d'un adjectif pour la qualifier. Or l'enjeu de produire un consensus autour d'une définition commune de la laïcité est réel puisque c'est sur ce principe que repose le modèle républicain.

C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de comprendre ce que révèlent les positions qui s'expriment autour de la laïcité. Par exemple, qu'est-ce que la « laïcité de combat », la « laïcité inclusive », « positive » ou « apaisée » et que sous-tendent ces expressions ? Qui les défend ? Quel sens revêtent-elles pour les élus des différents partis, pour les travailleurs sociaux, pour les enseignants, etc., au plan national et local ? Etc. Ainsi, apparaît un besoin de clarification des appropriations et / ou des lignes de fracture qui se dessinent autour de la laïcité. Certaines sont déjà observables à partir des exemples fournis :

### - Tension espace public / espace privé

Une ligne de fracture passe par la place donnée aux faits religieux dans la société : d'un côté sa relégation à la sphère privée, de l'autre son acceptation dans l'espace public. Une conception fait de la laïcité un principe excluant les signes religieux dans l'espace public (exemple 11), principe qui s'exprimerait dans la loi interdisant le port du foulard islamique. Il convient de traduire ces conceptions de la laïcité du point de vue du modèle de cohésion sociale qu'ils impliquent car, de fait, ils ne disent pas la même chose de l'idéal de société visé. Le premier modèle vise à réduire au maximum l'expression de la différence tandis que le second assume davantage la diversité.

### - Tension inclusion / discrimination

Une autre ligne de fracture passerait par le traitement différencié des religions. Ici, c'est une forme de discrimination qui est repérée et contre quoi prévient Jean Baubérot. Il estime en particulier que la notion n'est pas univoque et que la variation dans les contours qu'on lui donne n'est pas seulement fonction de positionnements idéologiques, mais traduit des peurs. Ainsi, explique-t-il « *La laïcité est utilisée à géométrie variable, et de façon plus sévère et injuste envers l'islam* ». La sociologue Dounia Bouzar va même plus loin : « *Dans l'affaire de la salariée voilée à Baby Loup, lorsqu'il s'agit de l'islam, le droit ne compte plus* » ([saphirnews](http://saphirnews.com), 16 Décembre 2010). Ici, la tension n'est pas relative à la laïcité en elle-même mais à l'usage qui en est fait. Il conviendrait cependant de mieux objectiver les situations des différentes religions.

- Tension intégration / communautarisme

Cette ligne de fracture opposerait le modèle républicain, intégrateur — voire assimilationniste —, et un modèle dit communautariste. La tension réside en ce que le premier cherche à réduire les particularismes de tous ordres en promouvant une identité commune notamment acquise à l'école, creuset républicain, alors que le second reconnaît l'entière liberté des différentes communautés à maintenir leurs particularismes (qu'ils soient culturels ou religieux, qu'ils tiennent aux modes de vie ou aux orientations sexuelles, etc.). Les exemples 6, 8 et 9, montrent qu'un débat sur ces questions est déjà à l'œuvre, notamment en référence aux modèles anglo-saxons. « *En ce qui concerne la représentation des immigrés, à l'opposé du modèle intégrationniste français, le Royaume-Uni, s'inspirant du modèle de la mosaïque qui se développe aux États-Unis, a élaboré le modèle de l'insertion communautaire. Partant de l'idée que l'intégration individuelle est impossible et qu'il n'y a pas d'universalité citoyenne, celui-ci propose de reconnaître les immigrés en fonction de leur appartenance ethnique ou religieuse en tant que communautés différentes* » (Ayse Ceyhan, « Le communautarisme et la question de la reconnaissance », *Cultures & Conflits*, 1993).

Bien qu'il soit présenté ainsi, le débat gagnerait sans doute à clarifier ses termes. De fait, la référence au modèle américain comme modèle communautariste mérite d'être précisée. Il est fréquent qu'en France on mobilise le terme « communautarisme » pour référer à une façon de faire société dans les pays anglo-saxons. Or, nous l'entendons généralement comme la volonté des communautés à revendiquer des droits spécifiques alors que l'anglais « communitarianism » désigne tout autre chose. Il traduit le courant de pensée des *communitariens* qui affirment le primat de la communauté sur les individus qui la compose.

Il pourrait être intéressant de savoir comment s'organise le débat dans la Métropole. Est-ce que les lignes de fractures sont les mêmes qu'au plan national ? L'exemple 4 semble témoigner de l'existence d'une spécificité lyonnaise dans la conception de la laïcité. Qu'en est-il ? Le cas échant, que dit-elle d'un rapport de force ou d'une diversité de positionnements ? On voit par exemple que sur cette question, les religions juives et musulmanes offrent un front commun quand elles peuvent au contraire s'opposer sur d'autres questions (cf. ITW de Kamel Kabtane, recteur de la Grande Mosquée de Lyon et Richard Wertenschlag, Grand Rabbin régional, sur millenaire3.com).

### 3. Comment interroger le modèle républicain à l'aune des transformations sociales et de la mondialisation ?

Penser le modèle républicain se heurte à deux difficultés : la première tient à un cadre conceptuel flou, la seconde renvoie à la complexité à mettre en place un espace de discussion apaisé.

#### 3. 1. Le poids du contexte socio-historique

S'il est indispensable de dresser un paysage de la laïcité aujourd'hui, il semble tout aussi important de contextualiser son développement. La laïcité s'est progressivement structurée dans le temps, notamment pour répondre à des situations particulières : le recours à l'histoire peut éclairer des questions contemporaines. La loi de 1905 instaurant la séparation de l'État et de l'Église ainsi que la neutralité de

l'État à l'égard des différentes religions fait suite à des années d'affrontements entre l'État et l'Église catholique. Dans la foulée de la Révolution et de la confiscation des biens du clergé, l'État instaure la Constitution civile du clergé (1790) et prend en charge les frais du culte. Cette situation est consolidée par le Concordat, instauré en 1801, et maintenue jusqu'en 1905. L'instauration du Concordat avait pour but de pacifier les relations de l'État avec les Catholiques et notamment les courants refusant la Constitution civile du clergé. En jeu alors, la stabilité et la cohésion de la société française. Dans le même temps, il s'agissait de reconnaître la diversité des religions, d'où la volonté d'intégrer les Protestants puis les Juifs au régime concordataire. Aujourd'hui, des revendications — exprimées autant par des élus que par des associations religieuses — souhaitent intégrer l'islam au régime concordataire, toujours en vigueur en Alsace-Moselle. Cet exemple montre comment l'évolution des situations particulières pèse sur la production des normes juridiques.

### 3. 2. La transformation du cadre national

La définition de la laïcité ne fait pas consensus et il n'est pas certain que les différentes positions exprimées le soient suffisamment clairement pour structurer les termes d'un débat public permettant la production démocratique d'un choix. Pourtant la question de la mise en débat des différentes formes possibles de laïcité se fera de plus en plus cruciale à mesure que se renforceront les expressions religieuses qui interrogent nos façons de faire société. Le modèle républicain n'est pas épargné par les évolutions sociales qui touchent la France, elles-mêmes en lien avec la situation mondiale à un moment donné. Le principe de laïcité n'est jamais figé, il trouve des interprétations variables selon les conditions historiques. Selon l'Observatoire de la laïcité, celle-ci « *se trouve confrontée à des problématiques nouvelles, apparues ces dernières décennies dans un contexte de montée de revendications communautaristes et de détournement de la laïcité à des fins stigmatisantes* » (*La laïcité aujourd'hui*). Au moins trois évolutions sont repérables.

La première est le développement en France d'un Islam radical qui se heurte souvent au cadre laïc et qui conduit certaines communautés à conflictualiser leur rapport à la société française au nom du droit qu'elle estime légitime de respecter leur religion.

La seconde est liée à la montée des individualismes et à l'éclatement des récits de sens qui favorisent « *la formation d'identités dures* », explique Danièle Hervieu-Léger (*M3*, n°7, 2014), ou radicalisées.

Enfin, la laïcité française « *postule la capacité régulatrice de l'institution religieuse* », explique encore Danièle Hervieu-Léger. Or cette capacité régulatrice, soit n'existe pas, par exemple dans l'islam qui n'est pas constitué en clergé, soit se trouve fortement remise en cause, en particulier pour le Catholicisme qui vit une crise institutionnelle.

### 3. 3. Quelques arguments mobilisés pour la remise en cause du modèle républicain

Si l'idéal républicain semble assez largement partagé et dominant, il est parfois mis en cause au nom de deux arguments. Le premier est celui de la liberté et le second celui de l'efficacité.

Dans le premier cas, le modèle républicain est vu comme un système ne respectant pas les libertés individuelles. Pour les tenants de cette position, plutôt d'inspiration libérale à l'anglo-saxonne, la laïcité à la française est une fausse neutralité et « *sert souvent de repoussoir absolu dans le débat public*

*québécois, surtout chez les multiculturalistes, qui n'en finissent plus de présenter la France comme l'Union soviétique des minorités ethno-religieuses, qui les écraserait et les étoufferait*», Mathieu Bock-Côté, sociologue, chargé de cours à HEC Montréal, dans [Le Figaro, FigaroVox, 30 janvier 2015](#).

Dans le second cas, le modèle républicain est remis en cause parce qu'il aurait échoué dans sa capacité d'intégration des minorités. Pour les tenants de cette position, il devrait être revu au nom de l'efficacité. Pour eux, refuser les expressions religieuses, c'est prendre le risque de l'exclusion des communautés. Ainsi est-il parfois expliqué (voir fiche 3 – Du principe de laïcité à sa mise en pratique), que l'interdiction du voile dans l'espace public confinerait les femmes à l'intérieur de leur domicile tout comme le refus d'horaires aménagés dans les piscines. En ce sens, lorsque les refus d'accéder à ces revendications se font au nom de la laïcité, celle-ci est alors comprise comme porteuse d'une volonté de réforme des pratiques religieuses (voir Olivier Roy, *Le monde des religions*, 13 mars 2015) nuisant à l'intégration sociale et économique des minorités, empêchées dans leurs loisirs et dans leur travail. C'est par exemple au titre de l'efficacité que Arlette Grosskost, député UMP du Haut Rhin, proposait il y a quelques années de réfléchir à l'extension du régime concordataire : « *Il faudra réfléchir dans le cadre du débat sur une nouvelle définition de la laïcité. Le régime concordataire existe bien chez nous en Alsace et en Moselle et ça marche* » ([le Parisien, 21 Févr. 2011](#)).

#### 4. L'impact possible de l'Europe dans la transformation du principe de laïcité

Enfin, l'évolution de la compréhension du principe de laïcité doit tenir compte d'éléments extérieurs à la France et notamment des effets liés à l'intégration croissante des États à l'Europe. De fait, la laïcité intéresse l'Union européenne, comme en témoigne un article du *Monde des religions* qui indique que : « *À partir de 2009, les ministères européens des Affaires étrangères se sont interrogés sur les éventuels rapprochements ou divergences des modèles européens. À la suite de ces débats, une possible convergence afin de mener des actions communes est apparue. Cela n'est pas surprenant dans la mesure où* » une jurisprudence européenne éclaircit un nombre de points clés et nous place donc dans cet état d'esprit convergent », *note Roland Duberland* »<sup>2</sup> (*Le monde des religions*, « Vers la construction d'une laïcité européenne ? », 15 avril 2014). Aujourd'hui les États sont souverains dans la mise en place de leurs modèles d'intégration et la laïcité ne reçoit pas son contenu des instances européennes. Elle pourrait cependant se voir indirectement et ponctuellement redéfinie par le biais de jurisprudences européennes. Ce pourrait par exemple être le cas à l'occasion de l'affaire de la crèche Baby Loup dont la salariée a fait appel du jugement de la Cour de cassation devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

---

<sup>2</sup> Au moment de l'article, Roland Duberland est interrogé en sa qualité de conseiller aux affaires religieuses au ministère des Affaires étrangères.

## 5. Quels outils de production de débat ?

La question posée est donc celle des modalités de production d'un consensus et des processus qui permettent de préciser, à un moment donné, le contenu de principe de la laïcité. Pour l'heure, ce sont des instances consultatives (Observatoire de la laïcité, Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, etc.) et, surtout, des jurisprudences établies par des cours de justice.

Quant à la place des processus démocratiques dans la définition de sens de la laïcité, elle paraît assez limitée. Le législateur vote bien des lois, mais sur des points précis — qui vont plutôt dans le sens d'une extension du domaine de la laïcité (Loi de 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques, par exemple, et mise à l'agenda d'une loi sur la neutralité religieuse dans les crèches privées). Pour ce qui concerne un large débat public sur la question des valeurs et des modèles, l'exemple du débat sur la laïcité proposé en 2011 par l'UMP témoigne de la difficulté à dépassionner (et dépolitiser) le sujet.

## Fiche 2 - La religion musulmane et les communautés dans les sociétés française et européenne

A quoi renvoie l'idée d'une « communauté musulmane » ? Est-elle en émergence politique ? Quels sont les clivages repérables entre culture musulmane et valeurs républicaines ?

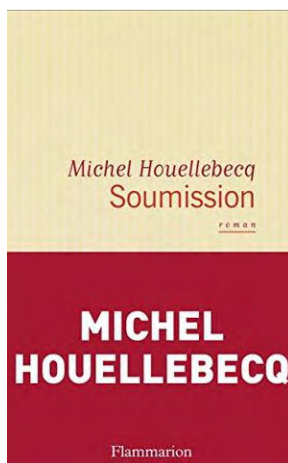
L'existence de communautés en France constitue un sujet politique de premier plan étant donné la conception individualiste des liens qui sont censés unir le citoyen directement à la nation, sans présence de corps intermédiaire. Les communautés, y compris religieuses, n'ont pas de place dans le système politique : elles ne sont pas représentées en tant que telles. Pourtant aussi bien des romanciers que des universitaires donnent une place importante au fait ethnique et religieux. Les études scientifiques disponibles montrent également que les musulmans, bien qu'il ne s'agisse pas d'une population monolithique à travers le monde, sont en Europe plus religieux et plus fondamentalistes que les chrétiens, et plus conservateurs en termes de mœurs.



## # REVUE D'EXEMPLES

Cette fiche est un peu particulière car elle est composée d'un ensemble de faits et opinions relatés dans la presse comme les précédentes et les suivantes, mais aussi de résultats de recherches sociologiques comparatives qui ne sont pas restitués dans un format de presse et qui ne s'y prêtent pas. On va les présenter et discuter consécutivement.

D'un côté, on observe dans la presse des prises de positions publiques assez tranchées, de la part d'universitaires reconnus (Olivier Roy, Gérard Noiriel) ou d'écrivains sur la nature des liens entre spiritualité et Etat (Houellebecq, interview), ou entre les différentes religions, voir sur les liens entre banlieue, islam et criminalité (G. Keppel). Il faut y ajouter l'engagement politique, y compris par la création d'un parti politique musulman. Ces exemples constituent un premier bloc où les auteurs proposent des opinions sur la place de l'Islam et des communautés dans la France d'aujourd'hui.

**Exemple 1**

« L'islamisation est un processus spirituel, un changement de paradigme, un retour du religieux »...

Michel Houellebecq, interview à propos de « Soumission » : « Ce n'est pas la composition raciale de la population qui est en question, c'est son système de valeurs et de croyance ». « Aujourd'hui l'athéisme est mort, la laïcité est morte, la République est morte ». « Les musulmans ne peuvent pas voter pour les socialistes qui ont mis en place le mariage homosexuel. Ils ne vont pas voter non plus pour les gens qui veulent les virer. La seule solution est effectivement la constitution d'un parti musulman ».

Le Nouvel Observateur, 08/01/2015

**Exemple 2**

« La peur d'une communauté qui n'existe pas »

Olivier Roy, politologue, spécialiste de l'Islam.

L'attentat contre Charlie Hebdo « transforme un débat intellectuel en question quasi existentielle : s'interroger sur le lien entre islam et violence conduit à s'interroger sur la place des musulmans en France », « c'est une question existentielle par ce qu'elle porte sur la cohésion de la société française », menacée par une présence musulmane ou par l'islamophobie.

Le Monde, 9 janvier 2015

D'un autre côté, on voit apparaître de nouvelles études comparatives (à des échelles supra étatique) qui apportent une connaissance nouvelle sur plusieurs aspects de la religion musulmane. Ces travaux distillent des renseignements sur la distance qui peut exister entre différents groupes humains, ici en relation avec leur identité religieuse, dans divers contextes sociaux et économique ou culturels. Dans le

même temps, des banques de données mondiales (<http://www.thearda.com> Association of Religious Data Archives), et des études nouvelles appuyées sur elles ont fleuri. Ici, nous nous limitons à quatre ensembles de travaux lourds sur la religion et ses effets : le projet WZB dans six pays d'Europe, le projet « Recode », l'étude du Pew research center « Les Musulmans du monde » ; le projet *Polis* portant sur les relations des minorités à la police en France et Allemagne. Elles feront l'objet du second bloc d'exemples discutés dans cette fiche.

### Exemple 3



« *L'Apartheid territorial, social, ethnique* »

Gérard Noiriel, historien français de l'immigration : « *Je suis très réticent à faire le lien entre ces attentats et la question de l'intégration. C'est faire un amalgame en établissant des connexions qui sont tout sauf évidentes* ». Il cite à cette fin des exemples de présidents assassinés à d'autres périodes de l'histoire : en 1894, Sadi Carnot est tué par un anarchiste italien ; en 1932 Paul Doumer est tué par un terroriste.

*Le Monde*, 24 janvier 2014

### Exemple 4



La création de l'UDMF (Union des démocrates musulmans de France).

Un nouveau parti politique a été fondé en novembre 2012 par Najib Azergui. Il revendique près de 900 adhérents et 8.000 sympathisants, et ne compte qu'un seul élu, dans la municipalité de Bobigny, en Seine-Saint-Denis et présente des candidats aux élections départementales. Il se compare au « Parti Démocrate Chrétien » fondé par Christine Boutin il y a quelques années.

### Exemple 5



Le Pew Research Center : Etude, « *Les Musulmans du Monde, Religion, Politique et Société* ».

Ce centre a pour tâche de produire des analyses des phénomènes à l'échelle mondiale, et réalise dans ce but des études d'opinion sur l'Islam dans les sociétés occidentales et le reste de la planète. Par exemple, sont étudiés la manière dont les pays européens perçoivent les Musulmans, et réciproquement la façon dont ces derniers perçoivent les pays occidentaux, et notamment les restrictions à la pratique de la religion par leurs gouvernements.

# WZB

Berlin Social Science Center

## Exemple 6

Berlin Social Science Center (WZB) : une étude sur 6 pays.

La recherche a cherché à mesurer le fondamentalisme religieux dans six pays et les relations d'hostilités aux « *out groups* » des chrétiens et des musulmans en Europe. Ruud Koopmans trouve que les musulmans en Europe sont très nettement plus fondamentalistes que les chrétiens

## Exemple 7

Le projet Recode (*Responding to Complex Diversity in Europe and Canada*).

Ce projet canadien poursuit les réflexions des travaux préparatoires de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, mises en place par le gouvernement du Québec. Il avait donné lieu en particulier à la publication d'un ouvrage "*Laïcité et liberté de conscience*", par les deux philosophes canadiens Jocelyn Maclure et Charles Taylor.



## Exemple 8



Le projet Polis (France Allemagne) : la relation aux autorités et aux valeurs libérales.

Le projet Polis compare quatre métropoles européennes, deux en France (Grenoble et Lyon), et deux en Allemagne. Le CNRS et l'institut Max Planck (Freiburg) ont construit et réalisé ce travail, le terrain a eu lieu fin 2012. Le fait d'appartenir aux minorités visibles (qui en France et en Allemagne se recouvre largement mais non totalement avec la religion) et l'expérience des contrôles d'identités « au faciès » et un sentiment de discrimination sont deux déterminants des relations des adolescents avec la police.

## # QUE RÉVÈLENT CES EXEMPLES ?

### Michel Houellebecq : le retour de la spiritualité et la chute de la République (exemple n°1).

Avec son roman « Soumission », l'objet de l'auteur est de faire saillir les éléments sous jacents au débat public, politique et religieux. Nous retenons ici uniquement ce qu'il en dit publiquement, ce qu'il souhaite que les médias disent de son travail, à partir de l'exemple d'une interview au *Nouvel Observateur*.

Michel Houellebecq propose de s'appuyer sur trois ensembles de faits : 1) la dynamique spirituelle particulièrement vraie pour les musulmans qui affirment leur foi et veulent sa reconnaissance, mais qui déborde leur cas d'espèce (« Marine Le Pen peut arrêter l'immigration, mais elle ne peut pas arrêter l'islamisation : c'est un processus spirituel, un changement de paradigme, un retour du religieux »), 2) les distances en termes de valeurs entre les différents groupes sociaux et religieux (« les musulmans sont sur le plan sociétal comme on dit de nos jours proches de la droite, voire de l'extrême droite. Qui en même temps les rejettent avec violence. Donc ils sont dans une situation intenable »), 3) l'impossible transposition dans le champ politique de ces préférences en valeur (« Qu'est-ce qu'ils peuvent voter les musulmans de France ? Ils ne peuvent pas voter pour des socialistes qui ont mis en place le mariage homosexuel. Ils ne vont quand même pas voter non plus pour des gens qui veulent les virer. La seule solution est effectivement la constitution d'un parti musulman »).

L'impossible transposition politique des préférences en valeur des électeurs musulmans est le dernier étage de la fusée qui va porter un musulman à la présidence de la République après la création du parti « Fraternité Musulmane ».

**Analyse.** Les tensions sociales et les configurations politiques (la politisation des identités) font l'objet d'une analyse par le romancier selon une grille plus claire, selon nous, que celle utilisée par les responsables politiques. Ces derniers tentent au niveau local d'une manière générale (avec des contre exemples) d'éviter d'aliéner leurs électeurs (aussi bien musulmans qu'opposés à l'affirmation d'un groupe social) en recherchant des « compromis » par tâtonnements. Au niveau national, ils tendent au contraire à prendre des positions de principe dans une optique tactique, de confrontation électorale. Cependant, on échoue à trouver une cohérence dans le système de lecture de la laïcité mis en avant, qu'il s'agisse de la laïcité comme ensemble de valeurs inspirant des normes juridiques ou de ses soutiens dans la société. Houellebecq compose une fiction à partir d'éléments établis, même s'il les dramatise et accélère la temporalité.

Certes, la dynamique religieuse chez les musulmans est avérée par différentes études en Europe : les jeunes musulmans sont plus pratiquants que les jeunes de toute autre religion en France, mais également dans les autres pays européens pour lesquels on dispose de données. Cette religiosité se développe. Il est cependant douteux que les autres religions soient concernées en Europe : la spiritualité ne se développe pas autant que Houellebecq le dit.

Certes, les écarts de valeurs entre les musulmans et le reste de la population française (ou des autres pays européens) sont très marqués. Et, les études sur le fondamentalisme montrent que cette posture est nettement plus souvent relevée pour les adeptes de l'islam.

Il reste compliqué de se décider sur le réalisme du processus qu'il envisage, par définition pour un roman c'est le pouvoir d'évocation qui emporte l'adhésion plus que la raison. Si la contradiction entre les valeurs des musulmans et leur hébergement par un parti actuel ne fait pas de doute, la solution par la création d'un grand parti rassembleur n'est pas non plus aisée à imaginer. Il est vrai que, pour la première fois, un parti musulman s'est déclaré en France. Mais ses candidats se sont aussitôt dédités (cf. l'exemple qui y est consacré).

### Oliver Roy : « *il n'y a pas de « communauté musulmane » en France » (exemple n°2)*

Nous sommes à l'opposé des positions de Houllebecq avec Oliver Roy. Il voit deux discours dominants qui bloquent la réflexion et ne laissent pas d'espace pour penser correctement le problème : celui qui « *considère que le terrorisme est devenu l'expression exacerbée d'un « vrai » islam, qui se ramènerait en fait au refus de l'autre, à la suprématie de la norme (charia) et au djihad conquérant* » ; et celui « *not in my name* », « *l'islam des terroristes n'est pas mon islam, et n'est pas l'islam non plus, qui est une religion de paix et de tolérance* », assorti d'une invitation à ne pas stigmatiser les musulmans.

Selon lui, « *il n'y a pas de « communauté musulmane » en France* ». Et, les efforts de communautarisation viennent exclusivement de l'Etat, tandis que les musulmans ne se pensent pas comme tels. Oliver Roy découpe le problème en deux sous question, celle de la radicalisation, et celle de l'identité religieuse.

Concernant la radicalisation, il pense qu'il ne faut pas la voir comme un prolongement de la religion. D'une part, les jeunes radicalisés et qui passent à l'action violente sont en rupture avec l'islam des pays de culture musulmane, même s'ils en revendiquent l'imaginaire. Leur culture est occidentale (communication, mise en scène de la violence), ils cherchent à être des héros, ils n'appartiennent pas à la mosquée du quartier, à une communauté locale musulmane. D'autre part, il y a plus de musulmans dans la police ou l'armée que dans les réseaux d'Al-Qaïda. Et, les musulmans condamnent le terrorisme. Il n'y a donc pas de radicalisation de la communauté musulmane qui expliquerait la radicalisation individuelle de certains.

Il va plus loin, en niant l'existence de la communauté musulmane tout court : « *Si au niveau local, celui des quartiers, on peut constater certaines formes de communautarisation, il n'en est rien au niveau national. Les musulmans de France n'ont jamais eu la volonté de mettre en place des institutions représentatives (...), Il n'y a pas l'ombre du début de mise en place d'un parti musulman. (...). Il n'y a pas de votre musulman (ce que le PS découvre à son détriment)* ». « *Il n'y a pas non plus de réseaux d'écoles confessionnelles musulmanes, moins de dix en France* », pas de mobilisations de masse, pas de grande mosquée « *mais un pullulement de petites mosquées de proximité* ».

**Analyse.** La position d'Olivier Roy soulève quelques remarques. D'une part, s'il n'y a pas un islam unifié en France, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'identité musulmane. Les études de terrain montrent la vigueur de l'affirmation des signes identitaires dans les quartiers à forte population musulmane (voir en particulier G. Keppel). D'autre part, il y a bien un vote massivement à gauche de la part des musulmans. Certes, ce n'est pas un lobby nationalement organisé, mais cette orientation existe de manière stable. De plus au niveau local, il existe une base associative puissante. Enfin, il y a bien « l'ombre du début de la

mise en place d'un parti musulman », même si sa mise en place n'est pas de nature à bousculer les partis en place tant s'en faut.

Surtout, les théories de l'identité expliquent qu'elle peut être construite de l'intérieur mais aussi de l'extérieur. Si un groupe est perçu comme tel, cela participe à le construire. Le fait que les musulmans soient construits comme un groupe réel (en dépit de sa faible organisation) contribue à le faire exister socialement et politiquement, ne serait-ce que comme enjeu.

**Gérard Noiriel : « prêcher un catéchisme républicain » ne suffira pas (exemple n°3).**

Suite aux attentats l'historien Gérard Noiriel analyse la déclaration de Manuel Valls qui pointe à la fois le communautarisme et les discriminations que les politiques publiques n'ont pas pu endiguer. Il revient sur les liens entre immigration, religion et intégration.

L'intégration est liée au « chômage, cette forme majeure d'exclusion », « Il ne s'agit pas d'un problème d'immigration », même si les immigrés sont plus concernés.

Pour G. Noiriel, la religion n'est pas non plus un obstacle à l'intégration, cette proposition rappelant « les vieux discours antisémites qui affirmaient sans cesse que depuis 2000 ans les juifs ne s'étaient jamais intégrés dans la nation française à cause de leur religion ».

La communautarisation, terme apparu « à la fin des années 80, lors de la première affaire du voile islamique » reflète « la hantise de « la nation dans la nation », expression employée dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle à l'encontre des juifs et des Italiens ».

« On s'expose à de fortes désillusions si l'on croit qu'il suffira de prêcher un catéchisme républicain pour résoudre les problèmes de la jeunesse (...). La laïcité a toujours été un enjeu de luttes entre une conception disciplinaire et une conception ouverte, tournée vers l'émancipation des citoyens. Le refus du consensus, en particulier à l'adolescence, doit être géré dans la compréhension, sinon on renforce les gens dans leur sentiment d'injustice ».

**Analyse.** L'historien refuse de lier la violence radicale à des processus plus larges (immigration en particulier). Il cite à cette fin des exemples de présidents français assassinés à d'autres périodes de l'histoire : en 1894, Sadi Carnot est tué par un anarchiste italien ; en 1932 Paul Doumer est tué par un terroriste. Il place l'intégration économique au cœur de la cohésion de la société. C'est le chômage qui surdétermine les autres causes, et notamment la foi épousée par les croyants. Au plan politique, le modèle français de non reconnaissance des communautés intermédiaires (entre les individus et l'Etat) lui semble expliquer la crainte des communautés, qu'il estime infondée. Le sentiment d'injustice saperait plus sûrement l'idée d'un pacte républicain (d'une solidarité pour le dire autrement) que la religion.



## La création de l'Union des démocrates musulmans de France (UDMF) (exemple n°4)

Les partis politiques confessionnels existent en France. Les musulmans sont également concernés. Dans sa présentation sur son site web, l'UDMF (Union des démocrates musulmans de France) souligne notamment les difficultés économiques, la « *crise des valeurs* » et la « *perte de confiance* » d'une France jugée en « *état d'urgence* ». Son projet est de permettre aux citoyens musulmans d'apporter une « *alternative* ». « *Dans la diversité sociale et culturelle qui compose notre Nation, l'islam, deuxième religion du pays, en était jusqu'alors exclu à cause de toute une série de clichés que nous comptons bien balayer* » ajoute-t-il. « *Nous voulons faire entendre la voix de la grande majorité des musulmans français, ceux qui sont intégrés dans la démocratie, la République* », « *L'islam démocrate, c'est une évidence ET une réalité. Nous ne voulons pas imposer la charia* » mais des « *propositions "bâties à partir de l'héritage et de l'éthique de l'islam"* »<sup>3</sup>.

Donateurs et candidats se retirent. L'UDMF se verra contraint de renoncer à sept candidatures sur huit aux départementales, n'en conservant qu'une à Marseille conduite par Bruno Perez. Né en Algérie, il était candidat Rassemblement pour la France de Charles Pasqua en 2001 et s'est converti à l'islam il y a sept ans. L'UDMF réfute totalement l'appellation de parti "confessionnel".

Son positionnement est distinct du Parti musulman de France (PMF), créé en 1997 par Mohamed Latrèche qui avait obtenu 0,92% lors des législatives de 2007 à Strasbourg. Le parti axant son discours sur la critique d'Israël a ensuite disparu à la fin des années 2000 et son fondateur a vu ses avoirs gelés par arrêté ministériel pour « *apologie du djihad terroriste* ». Les rares autres exemples de parti communautaire sont la liste Euro-Palestine conduites dans certaines villes de banlieue parisienne par le chirurgien Christophe Oberlin et l'humoriste Dieudonné qui elle a dépassé les 5 % dans douze villes de Seine-Saint-Denis et a même atteint 10,75 % des voix à Garges- lès-Gonesse<sup>4</sup>.

**Analyse.** Juridiquement, rien n'empêche de créer une formation politique sur la base d'une référence religieuse implicite ou explicite. Leur statut de simple association gouvernée par la loi de 1901 ne fait pas porter d'obligations particulières sur les partis. Les obligations constitutionnelles sont de « *Respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie* » (article 4 de la Constitution).

Les appréciations sur ce parti sont assez critiques. L'UMP et surtout le FN qui parle d'une « *attaque aux fondements même d'une république laïque* » dénoncent la création de ce parti. Le PS par la voix de Malek Boutih estime que « *tout le monde a le droit de prendre l'initiative qu'il souhaite sur le terrain politique et citoyen* », tandis que Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du parti socialiste (PS), a qualifié « *d'erreur stratégique majeure* » son existence.

Le politologue Vincent Tiberj ne voit pas l'UDMF comme communautariste : « *Je ne crois pas, car le communautarisme, c'est d'abord rejeter le pays où l'on vit, promouvoir une identité particulière et surtout revendiquer un traitement spécifique pour sa communauté* ». Les autres commentateurs ne sont pas de cet avis et analysent son existence sous un angle communautaire. Selon le politologue Jean-Yves Camus, dans toute l'Europe, il n'y a très peu d'exemples de partis confessionnels<sup>5</sup> et une seule formation

<sup>3</sup> <http://www.europe1.fr/politique/departementales-un-parti-musulman-democrate-peut-il-percer-2372641>

<sup>4</sup> <http://www.20minutes.fr/paris/32118-20040617-paris-euro-palestine-indigne>

<sup>5</sup> <http://www.metronews.fr/info/elections-departementales-2015-pourquoi-un-parti-musulman-peut-exister-en-france/oaaf!NtqMqONv46wUc/>



prônant la charia en Grande-Bretagne avec « l'Islamic Party of Britain », lequel n'a pas rencontré de succès électoral et a été interdit car considéré comme terroriste. Les cas de partis confessionnels sont protestants : aux Pays-Bas (SGP vise l'établissement d'une théocratie), en Suisse et en Scandinavie. Le politologue Pascal Perrineau pense « *qu'il n'y a pas du tout de dimension confessionnelle dans l'électorat* » en France, les partis qui se construisent sur des bases communautaires comme le PDC n'ayant guère prospéré, laissant du même coup un espace politique potentiel très limité pour l'UDMF.

Les exemples qui suivent sont d'une nature un peu distincte. Ils synthétisent des résultats de recherches lourdes menées dans le cadre de protocoles complexes.

### **Le Pew Research Center, une vue mondiale : « Les Musulmans du Monde, Religion, Politique et Société »<sup>6</sup> (exemple n° 5)**

Le « Pew research center » a pour mission de produire des analyses des phénomènes à l'échelle mondiale, et réalise dans ce but des études d'opinion sur l'islam dans les sociétés occidentales et le reste de la planète. Il étudie la manière dont les pays européens perçoivent les musulmans, et réciproquement la façon dont ces derniers perçoivent ces pays, et par exemple les restrictions à la religion par les gouvernements<sup>7</sup>. Mais, les travaux portent également sur les valeurs sociales et politiques des musulmans. Ce dernier point est développé ici, car il renseigne la question de savoir si les musulmans sont « une » communauté, et il propose des mesures de la relation entre religion et politique.

La dernière étude (*The World's Muslims : Religion, Politics and Society*) date du 30 avril 2013. Elle décompose l'analyse de la religion en différents aspects. Le fait d'être musulman peut ou non être associé avec la préférence pour faire de la Sharia la loi d'un pays. Le pourcentage de ceux qui souhaitent que « *la loi islamique soit faite loi officielle dans leur pays* » est très variable. Il atteint 99 % en Afghanistan, 91% en Irak, reste élevé en Afrique Subsaharienne, mais seulement 29% au Liban, et 12% en Turquie ou en Albanie. Dans tous les pays, les musulmans les plus pratiquants (ceux qui prient plusieurs fois par jour) sont nettement plus en faveur d'une loi islamique officielle.

Pencher pour disposer d'« une loi islamique officielle », se traduit dans la plupart des pays aussi par le souhait que des juges religieux tranchent le contentieux familial ou celui concernant les biens (plus de 50% des sondés en moyenne, sauf pour quelques États), et dans une moindre mesure la lapidation pour les femmes infidèles (20/25 % y sont favorables en Albanie, Bosnie, Kosovo, mais jusqu'à 80-89 % en Égypte, Afghanistan, Pakistan), ou la préférence pour qu'on inflige la peine de mort à ceux qui se convertissent (8-15% dans l'Europe du Sud Est, et 76-86% pour le Pakistan, Afghanistan, Égypte).

En termes culturels, les musulmans partagent l'idée qu'il faut croire en Dieu pour être moral. Il n'y a que de rares pays pour lesquels cette opinion n'est pas majoritaire, par exemple l'Albanie. Même en Turquie, 70% des sondés partagent cette vision des choses. Boire de l'alcool, se suicider, l'avortement, l'homosexualité sont presque unanimement réprochés dans tous les pays, les relations sexuelles hors mariage le sont un peu moins. Le divorce est mieux accepté, et tout particulièrement en Europe du Sud Est (50-60%), en Turquie (64%), au Liban ou en Tunisie (64, 61%).

---

<sup>6</sup> <http://www.pewforum.org/2013/04/30/the-worlds-muslims-religion-politics-society-overview>

<sup>7</sup> <http://www.pewforum.org/files/2014/01/RestrictionsV-full-report.pdf>

L'idée que les femmes doivent toujours obéissance à leur mari est très majoritaire dans tous les pays (en dehors de l'Europe du Sud Est), moins en Turquie (65%) qu'en Tunisie (93%) ou Afghanistan (94%). Le droit de divorcer leur est reconnu dans de nombreux pays. Les musulmans qui sont en faveur de la Sharia comme loi officielle sont bien plus nombreux à penser que les femmes ne sont pas détentrices de droits égaux aux hommes.

**En résumé**, les études du centre de recherche Pew mettent en lumière deux choses : 1) la diversité des relations entre pouvoir civil et religion dans les pays musulmans, et 2) la grande homogénéité culturelle entre pays musulmans et la distance importante qui existe en termes de valeurs sociales et morales avec les pays européens dont les lois ont décriminalisé le suicide, l'homosexualité, reconnu le droit au divorce, à l'avortement, au mariage gay etc.

Cet exemple suggère de porter une attention particulière à deux thématiques qu'il convient de distinguer dans l'analyse de la situation française : la relation entre Etat et religion, d'une part, les valeurs morales défendues par les personnes, d'autre part.

### **En Europe, les musulmans sont plus fondamentalistes que les catholiques (exemple n°6)**

Le programme « Six Country Immigrant Integration Comparative Survey » (SCIICS), dirigé par le Pr. Ruud Koopmans consiste en une série d'études réalisées en 2008. Dans chaque pays et pour chaque groupe au moins 500 personnes ont été interrogées par téléphone (deux langues possibles : celle du pays d'origine ou du pays d'adoption), formant ainsi un échantillon total de 9.365 personnes.

L'étude montre que l'intégration des immigrants turcs et marocains (musulmans, et très majoritairement sunnites, mais aussi alevis en Turquie) et de leurs descendants dépend de différents effets contextuels : les caractéristiques de la région d'origine (par exemple, le niveau de religiosité, et de richesse économique du pays), du lieu d'installation (par exemple la concentration ethnique, le chômage dans leur quartier), et des caractéristiques nationales des pays d'immigration (le régime d'acquisition de la nationalité et d'état providence).

La recherche a tenté de mesurer le fondamentalisme religieux dans les différents pays et les relations d'hostilités aux « out groups » de la part des chrétiens et des musulmans en Europe. Ruud Koopmans sépare la religiosité du fondamentalisme. La religiosité se réfère au fait de se sentir d'une religion, d'être fier d'en être un membre, tandis que le fondamentalisme est mesuré par trois principes qui traduisent le retour vers les racines d'une croyance religieuse (1. penser que les règles du passé ne peuvent être changées et sont éternelles, 2. considérer qu'il n'y a qu'une seule interprétation des règles - qui sont obligatoires pour tous les croyants, et 3. la subordination des décisions politiques au primat de la religion). Le fondamentalisme ne se confond pas avec l'extrémisme, la plupart des groupes fondamentalistes n'étant pas violents<sup>8</sup>. Le fondamentalisme est une reconstruction radicale de la tradition, et dans ce sens plus qu'une orthodoxie (qui se mesure par le fait de croire chez les chrétiens que jésus a été enfanté par une vierge, ou pour les musulmans de suivre méticuleusement les règles du jeûne). Le fondamentalisme est souvent observé dans les segments qui sont les perdants des processus de transformation sociale et

---

<sup>8</sup> Emerson, Michael O. and David Hartman. 2006. « The Rise of Religious Fundamentalism », *Annual Review of Sociology* 32: 127-144. Page 136.

économique (voir Bruce 2008, ou Coreno, 2002 cités par Ruud Koopmans). L'exclusion économique ne semble pas être un facteur qui fait augmenter la religiosité en Europe (hypothèse de la religiosité par réaction).

Ruud Koopmans trouve que les musulmans en Europe sont très nettement plus fondamentalistes que les chrétiens puisque moins de 5% des chrétiens acceptent les trois principes (règles éternelles, une seule interprétation, subordination du politique à la religion) contre 50 de la première et 40% de la seconde génération des immigrants. Ceci se vérifie dans tous les pays enquêtés : Allemagne, France, Pays-Bas, Belgique, Suède. De plus, chez les musulmans, la religiosité est nettement plus liée au fondamentalisme que chez les chrétiens, même si elle ne suffit pas à l'expliquer. Le fondamentalisme est fortement lié au rejet des autres groupes minoritaires comme les juifs et les homosexuels. Chez les musulmans religieux et fondamentalistes, 70% rejettent ces groupes contre respectivement 20 et 30% chez les chrétiens religieux et fondamentalistes. Les fondamentalistes pensent également que les pays de l'ouest cherchent à détruire leur religion.

La recherche, pour le volet conduit par Marc Helbling (2014), a également montré que les musulmans en Europe avaient une bonne réputation chez les trois quarts des interviewés (par exemple pour être ami avec des musulmans ou les avoir comme voisins), mais que certaines pratiques rencontraient une hostilité (comme par exemple le port du foulard à l'école, 60%). Il convient de faire une distinction entre les musulmans comme groupe et leur droit à pratiquer leur religion. Les attitudes générales concernant les musulmans comme groupe ne varient pas beaucoup d'un pays européen à l'autre, l'opposition au foulard est en revanche tranchée (la distance est cependant plus grande entre l'Europe et les Etats Unis qu'entre pays Européens, cf. Pew 2010<sup>9</sup>). Plus la séparation entre l'église et l'Etat est marquée dans un pays, plus la population de ce pays est en moyenne opposée au port du foulard à l'école (par exemple, en France 85% des répondants sont opposés aux foulard, contre 35% en Suède).

Au niveau individuel cette fois, et non plus entre pays, on note la dichotomie suivante. D'une part, les personnes les plus religieuses (mais non musulmanes) perçoivent négativement les musulmans comme groupe, mais pas les lois qui leurs permettent de pratiquer leur religion dans l'espace public. D'autre part, et inversement, les personnes les plus « libérales » en termes de mœurs sont positives concernant le groupe des musulmans, mais plus critiques sur leurs pratiques religieuses. Ainsi, les pratiques des musulmans sont rejetées par eux lorsqu'elles sont perçues comme « anti libérales », et notamment inégalitaires entre les hommes et les femmes.

**En résumé**, le travail du WZB montre que le fondamentalisme religieux en Europe est plus marqué chez les musulmans que chez les chrétiens. L'orientation fondamentaliste musulmane est associée à un rejet des autres groupes et à la perception que leur religion est menacée par les pays de l'Ouest. La perception des musulmans par les non musulmans est modulée suivant que ces derniers sont croyants ou non croyants : les croyants rejettent le groupe musulman tandis que les personnes laïques rejettent des pratiques perçues comme menaçant les libertés individuelles.

---

<sup>9</sup> <http://www.pewglobal.org/2010/07/08/widespread-support-for-banning-full-islamic-veil-in-western-europe/>

## Le projet recode : il est nécessaire d'organiser la tolérance. Oui, mais comment ? (exemple n°7)

Le sécularisme ou la laïcité est un concept politique qui traite de la séparation de l'église (croyances, pratiques et institutions) et du pouvoir de l'Etat. Le rapport Stasi (2003) a noté que les trois principes fondateurs de la laïcité sont la liberté de conscience, l'égalité pour toutes les croyances et religions, la neutralité de l'Etat. L'acceptation qui domine pour l'usage du terme est dérivée de la tradition américaine et française, c'est-à-dire une séparation de l'Eglise et de l'Etat, ce qui repose sur le fait d'être capable de clairement distinguer le domaine public du domaine privé. Empiriquement, cette étanchéité n'est pas observable (Baubérot, 2009, Modood, 2010, Hamberger, 2009)<sup>10</sup>. Il existe différents types de ponts entre église et Etat : soutien, association, contrôle, compromis et accommodements. Dans les deux cas français et américain, le premier amendement de la constitution américaine ou la loi de 1905 garantissent la liberté de conscience.

Le projet canadien RECODE (Responding to Complex Diversity in Europe and Canada) poursuit les réflexions des travaux préparatoires de la « Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles » mise en place par le gouvernement du Québec. Jocelyn Maclure observe que "la diversité morale et religieuse est une caractéristique structurante et permanente des sociétés démocratiques"<sup>11</sup>. Pour que tensions et chaos soient tenus à l'écart, il est nécessaire d'organiser la tolérance, et c'est le sens qu'ils attribuent à la laïcité : "Un État libéral et démocratique ne saurait demeurer indifférent à l'égard de certains principes fondamentaux comme la dignité humaine, les droits de la personne ou la souveraineté populaire". La liberté des consciences est en jeu dans la laïcité. L'auteur part ici de la laïcité comme la traduction politique de la primauté de l'individu dans les régimes politiques libéraux.

Jocelyn Maclure et Charles Taylor voient la laïcité servir deux buts : le respect égal de tous les citoyens et la liberté de conscience. Au service de ces finalités, la laïcité dispose de deux modes opératoires privilégiés : la séparation de l'Église et de l'État, et la neutralité de l'État envers les religions et mouvements de pensée : « *Par exemple, l'interdiction du port de signes religieux visibles par les agents de l'État, au nom de la neutralité des institutions publiques, peut porter atteinte à la liberté de conscience de certains fonctionnaires et à l'égalité de traitement des personnes* ».

Jocelyn Maclure distingue d'une part la laïcité comme fin, et, d'autre part, comme moyen. Certains principes sont moraux (égalité, égal respect, liberté de sa religion), et d'autres sont relatifs au fonctionnement des institutions et aux politiques publiques (séparation, neutralité). La liberté de conscience et de religion sont des finalités morales. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la neutralité sont des moyens de mise en œuvre. Ils doivent être, selon elle, analytiquement distingués.

La laïcité est présentée comme neutre en France (voir l'Observatoire de la laïcité, rattachée au premier ministre). En réalité, selon Jocelyn Maclure et Charles Taylor, l'État ne peut pas rester neutre. Il doit garantir les droits fondamentaux et la dignité. Surtout, les canadiens Maclure et Taylor vont plus loin, et critiquent le défaut de neutralité dans l'orientation et dans la pratique : la laïcité française vise à émanciper

<sup>10</sup> Bauberot, Jean. 2009. « Liberté, laïcité, diversité – La France multiculturelle », pp. 12–28 in *Appartenances religieuses, appartenance citoyenne. Un équilibre en tension*, edited by P. Eid, P. Bosset, M. Milot, S. Lebel-Grenier. Québec, CA: Presses de l'Université Laval. Hamberger, Philip. 2009. *Separation of Church and State*. Harvard, MA: Harvard University Press.

<sup>11</sup> <http://www.recode.info/wp-content/uploads/2013/09/Maclure-RECODE-August-2013.pdf>

les individus de la religion. L'Etat n'est donc pas neutre vis-à-vis des convictions fondamentales. Ce ne serait pas le rôle de l'Etat que de rechercher à promouvoir la sécularisation.

Une conclusion importante des auteurs est que « *Selon la conception libérale-pluraliste, l'exigence de neutralité s'adresse aux institutions et non aux individus. Selon la conception républicaine, les individus doivent s'imposer un devoir de réserve et de neutralité en s'abstenant de manifester leur foi, soit lorsqu'ils fréquentent les institutions publiques, soit, pour les plus radicaux, lorsqu'ils entrent dans la sphère publique* » (p 52).

Les auteurs opposent donc deux régimes typiques de laïcité, l'un républicain, dominant en France et en Turquie et marqué par l'opposition aux religions, l'autre « libéral-pluraliste », anglo-saxon et davantage respectueux des cultes. La différence entre les régimes de laïcité tiendrait aux fondements de la légitimité politique : « *Le défi des sociétés contemporaines est de faire en sorte que toutes [les personnes qui les constituent] puissent en arriver à voir les principes de base de l'association politique comme étant légitimes à partir de leur propre perspective* » selon Guillaume de Lacoste Lareymondie<sup>12</sup>.

**En résumé**, il apparaît qu'il n'existe pas de formule universelle de la laïcité. La laïcité sert à la justification des normes et institutions publiques essentielles. Pour analyser la laïcité, il est nécessaire de faire deux distinctions. La première sépare les principes et les valeurs sous tendant ces derniers. La liberté de conscience et de religion sont des finalités morales. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, la neutralité sont des moyens de mise en œuvre. La seconde distinction est à faire entre les destinataires de l'obligation de neutralité : l'Etat ou les citoyens.

### **Le projet polis (France Allemagne) : la relations aux autorités et aux valeurs libérales (exemple n°8)**

Le projet Polis compare quatre métropoles européennes, deux en France (Grenoble et Lyon), et deux en Allemagne. Le CNRS (Sebastian Roché, laboratoire Pacte à Grenoble) et l'institut Max Planck (Dietrich Oberwittler, Centre de criminologie, Max-Planck à Freiburg) ont construit et réalisé ce travail conjointement, le terrain a eu lieu fin 2012. Les opinions des adolescents sur les enjeux de société et les relations à la police sont mesurées par des enquêtes quantitatives locales. Les résultats sont disponibles uniquement en anglais sur le site de la European Society of Criminology<sup>13</sup>.

Le fait d'avoir un profil délinquant fait diminuer la confiance dans la police, comme on pouvait s'y attendre. Cet effet étant connu et mesuré, l'étude a cherché si on pouvait trouver d'autres effets qui viendraient s'y ajouter : le cadre national, l'identification religieuse, les interactions avec les policiers notamment.

La perception de la police est plus négative en France qu'en Allemagne, elle apparaît chez nous plus distante et plus agressive. Le fait d'appartenir aux minorités visibles (qui en France et en Allemagne recouvre largement la religion) est un déterminant des relations avec la police. Parmi les identités des adolescents, celles concernant la religion (chrétienne, musulmane, autre), les pratiques ainsi que la signification subjective de la religion sont prises en considération. La religion des adolescents influence la perception de la police, même pour ceux qui n'ont jamais eu de contact avec des policiers (du fait de leur

---

<sup>12</sup> [http://www.implications-philosophiques.org/recensions/qu'est-ce-que-la-laicite-essai-de-definition/#\\_ftnref13](http://www.implications-philosophiques.org/recensions/qu'est-ce-que-la-laicite-essai-de-definition/#_ftnref13) voir p20.

<sup>13</sup> <http://www.esc-eurocrim.org/newsletter/Dec13ESCnewsletter.pdf>

style de vie ou de leur jeune âge par exemple). Les musulmans ont une appréciation nettement plus négative de la police, et cela d'autant plus que leur foi est forte, que leur pratique est intense. Ces adolescents ne « *se sentent du côté de la police* » qu'exceptionnellement.

Les jeunes musulmans ont donc des relations plus tendues avec les policiers, toutes choses égales par ailleurs, mais uniquement en France ! Le clivage religieux semble donc fonctionner uniquement dans certains contextes nationaux.

Par ailleurs, concernant les jugements sur les questions de société, le rôle des femmes ou les droits de la minorité homosexuelle, les opinions des jeunes musulmans pratiquants sont très différents du reste de l'échantillon, qu'il s'agisse de la majorité athée ou des catholiques. L'égalité de statut entre homme et femme n'est guère reconnue chez les musulmans pratiquants (la place de la femme est à la maison), et les homosexuels sont nettement plus souvent mis à l'index. On retrouve en France des traits isolés dans l'étude « *Musulmans du monde* » de l'institut Pew. Notons que les jeunes musulmans qui sont les plus égalitaires font également confiance à la police bien plus que ceux qui penchent vers un modèle inégalitaire. Ce sont donc les moins conservateurs qui pensent que la police mérite leur confiance.

Il convient d'ajouter à l'explication d'autres éléments, et notamment l'expérience des contacts avec la police (comme lors des contrôles d'identités « *au faciès* ») et un sentiment de discrimination plus général répandu chez les jeunes des minorités. Les auteurs ont mesuré la fréquence des contacts déclenchés par les policiers vis-à-vis les adolescents afin de voir si certains groupes étaient particulièrement ciblés. Ils remarquent qu'en France, mais pas en Allemagne, ces contacts non désirés sont plus fréquents entre minorités et police qu'entre majorité et police (il s'agit des contacts dits proactifs, ceux initiés par les policiers et non pas des sollicitations par les adolescents ou d'autres segments de la population). En France, cette différence de « *risque de contact* » est particulièrement marquée pour la population qui est sujette à des contrôles fréquents : les jeunes des minorités sont bien plus souvent l'objets de contrôles multiples et répétés ou, pour le dire autrement, il y a peu de différence selon les profils des adolescents dans la probabilité d'être contrôlés deux ou trois fois par an mais beaucoup de l'être plus souvent. Cette différence n'est pas expliquée par le comportement délinquant des adolescents ou par leur style de vie, ces paramètres sont contrôlés dans les modèles statistiques. La différence dépend des décisions des policiers (qu'il s'agisse de la leur ou des ordres données par leur hiérarchie). Enfin, les jeunes issus des minorités déplorent plus fréquemment des incidents lors des contrôles.

**En résumé**, l'étude Polis montre la plus grande défiance vis-à-vis des autorités de police chez les jeunes musulmans que chez les autres jeunes. Cette défiance est fondée sur divers facteurs: les comportements délinquants des adolescents, leur perception du manque de respect des droits des minorités, et sur l'expérience de biais policiers lors des contacts (sentiment d'être ciblés). Même lorsqu'on prend en compte tous ces facteurs, leur engagement religieux reste significatif, mais en France uniquement où des différences importantes apparaissent en fonction de l'intensité de la foi : les plus pratiquants sont plus hostiles aux policiers. Ce n'est pas principalement la culture musulmane qui détermine ces positions anti police, mais l'importance subjective de l'engagement dans la foi et l'adhésion à des valeurs inégalitaires.

### Fiche 3 – Du principe à sa mise en pratique

Si les principes ne sont pas compris de manière univoque, on imagine combien il peut s'avérer complexe de les traduire dans les faits de façon homogène ! Malgré les lignes directrices fournies par la loi ou les guides des pratiques, il reste souvent complexe de déterminer a priori les modalités de mise en œuvre de la laïcité, lesquelles sont parfois litigieuses. Face à cette difficulté, la mise en œuvre de la laïcité se fait souvent dans la négociation ; entre l'application stricte du principe et sa remise en cause, c'est la voie des compromis (les Canadiens parlent d'« accommodements raisonnables ») qui est privilégiée. Ce processus rend compte d'une recherche d'un entre deux, situé entre le maintien du principe et la production de solutions acceptées localement par les différentes parties.



## # REVUE D'EXEMPLES

## Exemple 1

## Baby-Loup : la Cour de cassation confirme le licenciement de la salariée voilée

Le Monde | 25.06.2014 à 14h13 • Mis à jour le 26.06.2014 à 10h41 |

Par Franck Johannès



L'exemple de la crèche Baby loup est emblématique de la difficulté de passer de la formulation du principe de laïcité à sa mise en pratique, en particulier dans le secteur privé. Une femme de confession musulmane souhaitait porter un foulard islamique dans la crèche privée qui la salariée. La neutralité religieuse, qui concerne en principe uniquement les agents de l'État, ne s'y applique *a priori* pas. Le règlement interne de la crèche pose cependant des restrictions à la liberté d'expression des convictions religieuses. Ce qui dans cet exemple est particulièrement éclairant sur la complexité de la traduction des idées aux faits, c'est surtout le parcours judiciaire de l'affaire. Dans un premier temps, le tribunal des Prud'hommes a considéré que le licenciement était justifié alors que, simultanément, la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) condamnait la crèche pour discrimination. Après plusieurs autres jugements, l'Assemblée plénière de la Cour de cassation a, le 25 juin 2014, rejeté la demande de la salariée qui devrait poursuivre son action devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Par ailleurs, une proposition de loi imposant la neutralité religieuse dans les crèches privées devrait être débattue à l'Assemblée nationale durant l'année.

[Le Monde, 2 février 2015](#)

## POST-CHARLIE

## Exemple 3

Le 2 mars 2015, *La Gazette des communes* revient sur l'application du principe de laïcité : « *L'instabilité juridique sur la notion de laïcité a conduit l'Association des maires de France à accélérer l'installation de son groupe de travail dédié à ce sujet et composé de 18 membres. Ses réflexions seront alimentées par les retours d'expériences des maires sur le terrain, tant sur les difficultés rencontrées que sur les initiatives locales mises en œuvre dans les services publics quels qu'ils soient. Un rapport est prévu pour le mois d'avril prochain.* » <http://bit.ly/1HsspWF>

APRÈS-ATTENTATS

## Laïcité, éducation, ville : les acteurs locaux réagissent

Publié le 02/02/2015 • Mis à jour le 03/02/2015 • Par Brigitte Menguy, Delphine Gerbeau, Hugo Soutra, Hervé Jouanneau • dans : *A la une, Dossiers d'actualité, France*



Plus de trois semaines après l'attentat contre « Charlie Hebdo », le gouvernement a annoncé la mise en place prochaine de mesures qui sollicitent les collectivités territoriales. Entre satisfaction et scepticisme, leurs équipes sont partagées.

[La Gazette des communes, 2 mars 2015](#)

## POST-CHARLIE

## Exemple 2

LAÏCITÉ

## Financement des mosquées : le numéro d'équilibriste des maires

Publié le 13/02/2015 • Mis à jour le 25/02/2015 • Par Emeline Le Noeur • dans : *A la une, Actu juridique, Eri*



Mosquée de Strasbourg, inaugurée en

Au sein du PS comme à l'UMP, des voix s'élèvent pour demander la révision du texte de 1905 encadrant la séparation de l'Église de l'État. L'enjeu : que les collectivités puissent avoir la possibilité de financer, autres, les mosquées. Sur le terrain, des maires tentent de répondre au besoin de citoyens musulmans naitte à innoler nai

Que faire quand la loi sur la laïcité empêche l'action de maires soucieux d'établir des situations d'équité entre les différents cultes ? C'est en substance la question posée par des élus qui souhaitent participer au financement de mosquées. Leur volonté est moins de favoriser une religion contre une autre que d'améliorer les conditions d'accès des Musulmans à des lieux de prières décentes. Aujourd'hui, les maires jonglent avec des moyens à la limite de la légalité et demandent à ce que soient revues leurs marges de manœuvre.

[La Gazette des communes, 2 mars 2015](#)

MÉTROPOLE

Exemple 4



[Le séminaire organisé à Villeurbanne en 2013](#) à l'initiative de l'Inter-réseaux des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU), pose la question de la lutte contre les discriminations envers les musulmans dans l'application de la laïcité. Il invite notamment à dépasser la seule question juridique dont l'inflation témoigne « *des conflits normatifs entre droit de la non-discrimination et l'application du principe de laïcité* ».

Exemple 5



Commandé en 2008 suite à une série d'affaires, le rapport des Canadiens Bouchard et Taylor fait le point sur les pratiques « *d'accommodement raisonnables* ». Plus que la seule traduction juridique de la laïcité, il s'agit de lire les débats comme « *le symptôme d'un problème plus fondamental concernant le modèle d'intégration socioculturelle mis en place au Québec depuis les années 1970* » (p. 17).

Fonder L'avenir, Le temps de la conciliation, Gérard Bouchard et Charles Taylor, 2008.



Exemple 6

La [Conférence des présidents d'université](#), la [RATP](#), [l'Observatoire de la laïcité](#), pour ce qui concerne l'entreprise privée ou [les structures socio-éducatives](#), la [Fondation Jean Jaurès](#), la [Métro de Grenoble](#), etc. Les guides sur la laïcité en situation témoignent du besoin des institutions, publiques ou non, de clarifier leur obligation en matière de laïcité.

Les enjeux sont doubles : faire le point sur le cadre pratique interne aux organisations (convention d'entreprise, règles à respecter pour les agents ou les salariés d'entreprises, etc.) et sur toutes les situations d'interactions avec le public.

## Exemple 7



A Champagne au mont d'Or, le cimetière juif est séparé du cimetière municipal et porte une plaque précisant que l'administration civile et religieuse du cimetière est assurée par le consistoire israélite sépharade. Un exemple qui interroge la limite des « accommodements raisonnables » puisqu'il remet en cause le pouvoir d'inhumer détenu par le maire.

Avec d'autres exemples, comme celui de l'affaire des « époux Darmon » portée devant le tribunal administratif de Grenoble en 1993, il montre comment les accommodements peuvent déboucher sur des situations d'abandon du pouvoir de la puissance publique plaçant les maires dans une « *situation de relative insécurité juridique* » (Circulaire de 2008).

## POST-CHARLIE

## Exemple 8

### Menus sans porc: 53% des Français contre les plats de substitution dans les cantines

Par L'EXPRESS.fr avec AFP, publié le 21/03/2015 à 09:21, mis à jour le 23/03/2015 à 09:12

Une majorité de Français se dit opposée à ce que les cantines scolaires proposent des "plats de substitution aux enfants qui ne mangent pas de porc" selon un sondage publié vendredi soir.



La question des repas sans porc dans les cantines est régulièrement mise à la une des journaux. Elle pose très concrètement la question du mode de laïcité choisi : une laïcité stricte, aveugle aux situations religieuses, ou une laïcité qui garantit la possibilité des pratiques. Dans la circulaire sur les cantines scolaires, le ministère de l'intérieur disait en 2011 que la laïcité implique, d'une part, que les usagers des services publics ne sont pas fondés à exiger quoi que ce soit pour des motifs religieux et que, d'autre part, « *la laïcité n'est ni le reniement ni le cantonnement des religions* ». Ainsi, l'application de la règle se fait au coup par coup, selon les établissements. Cette souplesse donne à chaque décision particulière une dimension politique. Ainsi, bien que légal, le refus de proposer un repas de substitution sera vu comme un signe hostile aux minorités religieuses. Cela peut donner lieu à des situations ubuesques : « *le Conseil d'Etat a jugé, dans une ordonnance du 25 octobre 2002 [...], que la circonstance qu'une commune serve du poisson le vendredi dans ses cantines scolaires mais refuse de tenir compte des prescriptions alimentaires en vigueur dans les autres cultes ne constituait pas une atteinte aux droits fondamentaux* » ([circulaire de 2011 sur le Rappel des règles afférentes au principe de laïcité – demandes de régimes alimentaires particuliers dans les services de restauration collective du service public](#)). Comment apporter plus de transparence aux motifs pour lesquels sont refusées ou non les demandes religieuses ?



## # QUE RÉVÈLENT CES EXEMPLES ?

### 1. Du flou dans l'application du principe de laïcité

Un des enseignements ressortant clairement des exemples pris plus haut est la difficulté de tirer des règles précises traduisant pratiquement le principe de laïcité. Celui-ci semble renvoyer à une notion générale, un principe de neutralité en forme de « ni pour ni contre », qui peine à s'incarner concrètement dans des règles dès lors qu'il s'agit d'organiser l'expression du religieux dans l'espace public.

Dans l'exemple 8, qui traite des cantines, on voit à quel point la marge d'interprétation est large. Celle-ci transparaît pleinement dans la Circulaire du 16 août 2011 relative au rappel des règles afférentes au principe de laïcité – Demandes de régimes alimentaires particuliers dans les services de restauration collective du service public, qui précise que « *prévoir des menus en raison de pratiques confessionnelles ne constitue ni un droit pour les usagers ni une obligation pour les collectivités* ». Fixer les limites de ce qui est ou non conforme à la laïcité ne se laisse ainsi pas définir en quelques mots, et semble devoir résulter de nombreux facteurs de nature différente. C'est ce que montrent les guides pratiques qui font l'objet de l'exemple 6. Un premier regard sur les règles permet de décrire au moins trois des critères de décision :

1. l'appréciation des représentants de l'État ou d'une entreprise quant à l'impact des demandes confessionnelles sur l'obligation de services et le fonctionnement des services ;

- ✓ la demande d'une femme ne voulant pas consulter un médecin homme pourra être refusée parce qu'elle impacte le fonctionnement du service ;
- ✓ un coordinateur refuse d'assister (même sans manger) à des déjeuners professionnels pendant la période de son jeûne<sup>14</sup> ;
- ✓ 60% du service demande le même jour une autorisation d'absence pour fête religieuse, etc.

Dans ces exemples, les refus opposés aux différentes demandes ne seront pas jugés discriminatoires. La liberté de pratiquer sa religion n'est pas compatible avec l'exigence professionnelle et le bon fonctionnement des services.

2. la compatibilité entre la demande confessionnelle et les règles et normes professionnelles – santé, hygiène, etc. ;

- ✓ un salarié travaillant dans le rayon boucherie d'un magasin d'alimentation refuse d'être en contact avec la viande de porc ;
- ✓ une cuisinière ne veut pas goûter aux plats de viande non égorgée et refuse de toucher les bouteilles de vin en se prévalant de ses convictions religieuses ;
- ✓ un manager refuse d'être sous l'autorité d'une femme dans le cadre de son travail au nom de ses convictions religieuses.

3. l'appréciation des représentants de l'État relativement à leur conception de la laïcité ;

---

<sup>14</sup> Cet exemple ainsi que la plupart de ceux qui suivent est tiré du *Guide Gestion du fait religieux dans l'entreprise privée*, de l'Observatoire de la laïcité.

- ✓ un maire pourra refuser des repas de substitution simplement au motif qu'il n'y est pas tenu par la loi.

Ce rapide examen gagnerait à être affiné afin de rendre compte plus en détail des déterminants intervenant dans la mise en pratique de la laïcité (par exemple, l'appréciation entre la liberté d'expression et le prosélytisme). La plupart des exemples donnés par les guides sont d'ailleurs des arrêtés de justice faisant jurisprudence, ce qui témoigne que ce n'est souvent que par le recours à la justice et a posteriori — et non a priori et par la loi — que la traduction du principe au fait a du être fixée. Si ce n'est pas spécifique à la laïcité, les nombreux exemples de judiciarisation de la laïcité montrent qu'elle est contestée dans ses modalités d'application.

Une question majeure suit ce constat, celle de « *l'instabilité juridique* ». Éprouvée par certains élus, elle est évoquée dans l'exemple 3. En effet, dans la mesure où ce sont eux qui traduisent le principe de laïcité dans les faits, ce sont eux qui répondent de leurs choix devant la loi. Pour éviter de judiciariser la laïcité et abaisser le degré « *d'instabilité juridique* », est-il possible de fixer plus clairement les règles pratiques de la laïcité et si oui, comment ? Quelles instances de production des normes pourraient-elles être mobilisées ? Faut-il procéder à chaque fois à du sur-mesure (la laïcité dans les transports, dans l'administration, dans les écoles, les cimetières, etc.) ou peut-on agir à un degré supérieur de généralité ? Si une part de la décision renvoie à une forme d'autorité de l'exécutif local, alors dans quelle mesure faut-il associer les citoyens à ces décisions ?

## 2. Quels sont nos accommodements et que disent-ils ? Quelle est la situation dans la Métropole ? Quelles sont les demandes des communautés religieuses et / ou des élus ?

Le principe de laïcité est un cadre qui régule l'articulation de la liberté des consciences individuelles et des principes communs de la République. Elle est ainsi le principe de liaison et de tension entre les sphères privées / publiques, individuelles / collectives et entre différents cadres normatifs qui n'exigent pas toujours les mêmes choses. Par exemple, le cadre normatif républicain exige que les morts soient inhumés dans des cercueils, en un espace commun clos de murs, sans qu'il ne soit fait de distinction confessionnelle. Le cadre normatif musulman exige que les morts soient enterrés très rapidement après la mort, en pleine terre, les corps orientés en direction de la Mecque. Cet exemple montre combien les demandes confessionnelles peuvent parfois être éloignées du cadre normatif laïc. La question est donc celle de savoir comment résoudre les tensions qui naissent de ces demandes. Quoi répondre ?

Pratiquement, il existe trois postures possibles : 1. l'application stricte du principe de laïcité, 2. l'abandon du principe de laïcité, 3. le compromis. L'exemple des cimetières permet de passer en revue ces trois cas de figure :

1. Application stricte du principe de laïcité : Au nom de ce principe, certaines communes refusent la création de carrés confessionnels. Les fidèles juifs, musulmans, bouddhistes, etc., ne disposent d'aucune possibilité d'y être inhumés selon un minimum de rituels religieux, ni d'être regroupés. Plusieurs difficultés sont liées à cette position. En premier lieu, les personnes croyantes ou leurs familles demandent parfois à être enterrées dans des pays qui permettent des inhumations confessionnelles, au Maghreb ou en Israël. Cela pose la question des mémoires liés aux défunts et celle du sentiment d'appartenance à un pays qui ne reconnaît pas le rituel de certains de ses morts. Une autre difficulté réside dans les écarts de situation

— avec ce qui se passe dans d'autres communes qui disposent de carrés confessionnels, avec les cimetières confessionnels datant d'avant la loi de 1881 ou encore avec les cimetières confessionnels récents ouverts en Alsace-Moselle — qui posent nettement la question des discriminations.

2. L'abandon du principe de laïcité : Moins courant que la première réponse, l'abandon partiel du principe de laïcité existe, par exemple dans certains cimetières de la Métropole (Cusset et Champagne au Mont d'Or), ou encore là où le principe ne s'applique pas car les lieux sont hors du cadre juridique (pour les cimetières d'avant 1881 ou en Alsace-Moselle). Une des premières difficultés de ce type de dispositions est leur écart par rapport à la loi. Par ailleurs, elles vont dans le sens d'un renforcement des communautarismes et sont mal acceptées parce qu'elles portent atteintes aux principes fondateurs et largement partagés par les Français<sup>15</sup>.

3. Les compromis consistent à trouver un accord, en transigeant sur certaines contraintes imposées par la laïcité pour accéder à des demandes confessionnelles tout en attendant des membres des communautés qu'ils renoncent en retour à certaines de leurs exigences. Ainsi, et bien que cela ne soit pas formulé de cette façon, on peut dire qu'en échange de la reconnaissance des carrés confessionnels, les musulmans acceptent d'être enterrés dans des cercueils et respectent d'allonger les délais d'inhumation.

C'est la troisième voie, celle du compromis, qui semble la plus souvent choisie en France et qui correspond à ce que les canadiens appellent les « accommodements raisonnables ». La question des cimetières en témoigne, puisqu'elle est régie par une circulaire (Police des lieux de sépulture : Aménagement des cimetières – Regroupements confessionnels des sépultures de 2008) qui tout en rappelant le cadre laïc encourage les maires à tenir compte des demandes confessionnelles de regroupements<sup>16</sup>. On le constate également dans les cantines scolaires où, s'il n'est pas accepté de servir des plats halal ou casher, des repas de substitutions sont le plus souvent proposés à ceux qui ne mangent pas de porc.

Deux justifications président à ces compromis. Une qui se réclame de la laïcité, l'autre d'une forme pratique d'intégration des différences. La première considère que la laïcité passe par la mise en place d'un cadre le plus neutre possible ne heurtant aucune religion au nom du principe que la « République assure la liberté de conscience [et] garantit le libre exercice des cultes... » (Loi de 1905, art. 1). Au nom du pragmatisme, la seconde valorise les actions intégratrices fussent-elles au prix d'une légère entorse à la laïcité<sup>17</sup>. Ainsi, explique le sociologue Farhad Khosrokhavar, « *Les musulmans doivent intérioriser les normes laïques, mais la société doit aussi respecter les musulmans dans leur spécificité. Une jeune femme portant le foulard peut-elle être républicaine ou non ? À mon sens, oui, si on lui en donne la possibilité. L'adhésion active des musulmans à la lutte contre l'extrémisme religieux est fondamentale dans le combat contre le jihadisme et la France est mal préparée à cela, en raison même de la suspicion dont les musulmans orthodoxes sont les cibles. Il faut transformer leur adhésion passive à la lutte contre*

---

<sup>15</sup> Selon un sondage CSA de 2005, la laïcité est un élément essentiel ou très important de l'identité de la France pour 75% des 970 personnes interrogées. <http://bit.ly/1FTeua4>.

<sup>16</sup> « Pour répondre favorablement aux familles souhaitant que leurs défunts reposent auprès de coreligionnaires, je vous demande d'encourager les maires à favoriser, en fonction des demandes, l'existence d'espaces regroupant les défunts de même confession, en prenant soin de respecter le principe de neutralité des parties communes du cimetière ainsi que le principe de liberté de croyance individuelle » (3.2).

<sup>17</sup> « Si le principe de laïcité des lieux publics, en particulier des cimetières, doit être clairement affirmé, il apparaît souhaitable, par souci d'intégration des familles issues de l'immigration, de favoriser l'inhumation de leurs proches sur le territoire français » (Circulaire sur la Police des lieux de sépulture : Aménagement des cimetières – Regroupements confessionnels des sépultures, 3.2)



*le jihadisme en une adhésion active, et pour cela il faudra reconnaître que le fait d'être religieux n'est pas synonyme du rejet du vivre-ensemble républicain. Pour combattre efficacement l'extrémisme islamiste, il faut l'adhésion active de toute la société. Une laïcité pondérée ne serait en rien contradictoire avec la reconnaissance mezza voce de certains particularismes qui ne portent pas atteinte à l'intégrité de l'espace public* » ([Le Journal du CNRS, 13 mars15](#)). C'est cette même forme de pragmatisme qui a convaincu certains élus de souhaiter disposer d'outils de financement pour les mosquées (exemple 2) ou qui conduit l'État à sortir de son rôle de strict observateur distant de l'organisation des religions pour structurer des instances représentatives des musulmans ou la formation des imams.

On le voit, en France, les situations sont assez hétéroclites. Ne serait-il pas envisageable d'assurer plus démocratiquement nos choix et d'examiner ce qui est en jeu au-delà de la simple traduction juridique du principe de laïcité, à savoir les modalités d'intégration des différentes populations ? C'est en substance ce qui est formulé dans l'exemple 4. Le CRDSU y explique que « *ces conflits normatifs sont révélateurs de conflits politiques qui portent sur la place des musulmans dans la société française comme l'ont montré la politisation de l'affaire du voile ou encore récemment les suites médiatiques et politiques données à l'arrêt de la cour de cassation dans l'affaire " baby Loup "* ». Autrement dit, l'application de la laïcité met en jeu des mécanismes qui débordent la seule question de la laïcité (i.e. un État neutre garant de la liberté de conscience) pour toucher aux modes d'organisation du « vivre-ensemble » et à la place et au rôle des différents groupes qui composent la « communauté nationale ». La Métropole ne pourrait-elle envisager de poser le débat sur ses « accommodements raisonnables » ? Répertorier l'ensemble des demandes qui sont faites ? Comment et pourquoi elle détermine telle réponse, en assumant de prendre en compte ce que ces questions révèlent au plan de l'intégration des communautés et afin que les pratiques d'accommodement soient à la fois transparentes et conformes aux valeurs de la société française en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire, pourrait-on dire en paraphrasant le rapport Bouchard et Taylor ? Ce rapport, au centre de l'exemple 5, traduit l'effort du Québec, province canadienne à la charnière d'influences anglo-saxonnes et françaises, à mettre en débat sa conception de la laïcité.

### 3. Comment fournir aux agents de la Métropole un référentiel d'action sur la laïcité ? Quel benchmark des initiatives publiques locales ou privées ?

La Métropole est largement concernée par la mise en pratique de la laïcité, d'un point de vu interne — relativement aux règles fixées aux agents à l'intérieur de l'institution —, mais également quant à la façon dont la laïcité est traduite dans la relation de service qui la lie aux usagers — directement ou via des délégations de service public. Or la définition des règles, comme on l'a vu, ne va pas toujours de soi. En 2013, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a rendu un avis sur « *les voies et moyens d'une bonne application du principe de laïcité, respectueuse des libertés fondamentales et du principe de non-discrimination* »<sup>18</sup>. L'avis dégage certains principes, notamment en différenciant les missions de service public assujetties à la neutralité laïque — qu'elles soient ou non assurées par des fonctionnaires — et les missions d'intérêt général qui ne sont pas assujetties à la neutralité laïque, sauf

<sup>18</sup> *Avis sur la laïcité*, 26 septembre 2013, CHRDC. En ligne : [http://www.cncdh.fr/sites/default/files/avis\\_laicite-ap-26\\_09\\_2013.pdf](http://www.cncdh.fr/sites/default/files/avis_laicite-ap-26_09_2013.pdf). Consulté le 4 mai 2015.

cas particulier où il peut être apportée des restrictions « à la liberté religieuse, mais seulement dans le respect des dispositions prévues par le code du travail (notamment l'article L.1121- 1) ». La complexité relative à la traduction dans les faits de la laïcité est alors reportée sur la définition de ce qu'est un service public. En effet, l'obligation de neutralité s'applique à l'État et non aux citoyens. Les règles sont donc différentes selon qu'on est agent d'un service public ou usager du-dit service. Or, la qualification du service public peut parfois s'avérer insuffisamment claire explique le rapport et il existe des situations pour lesquelles « en dehors d'une qualification expresse de la part du législateur, la jurisprudence administrative recourt à « un faisceau d'indices » (CE, 28 juin 1963, Narcy) » (p.5). La CNCDH précise avoir « bien conscience qu'il existe parfois des questions non clairement résolues par la jurisprudence administrative et qu'il existe un besoin d'explicitation des droits et devoirs de chacun en matière d'expression religieuse. Alors que la décision de justice intervient a posteriori et à l'issue d'un conflit, il faudrait pouvoir disposer d'outils permettant de prévenir ledit conflit et de réguler les rapports sociaux dans le respect de libertés et droits de chacun » (p. 6).

Dans une période où les tensions s'exacerbent, la Métropole ne devrait-elle pas anticiper et clarifier les différentes situations qui peuvent advenir dans des cas pratiques afin de prévenir d'éventuels conflits sur son territoire ? Clarifier, par exemple, les règles à respecter dans certaines « zones grises » telles que les obligations des encadrants des activités périscolaires et celles des associations qui les organisent, ou encore les obligations des accompagnants des sorties scolaires, etc. Faut-il accepter les motifs religieux justifiant d'une absence scolaire ? Est-il possible d'instaurer des clauses particulières dans les contrats de DSP ? Quelles sont les pratiques des autres collectivités et entreprises privées ? Quels bénéfices tirer des déferents guides ?



## Fiche 4 – Fractures sociales, religion et islamisme

Les attentats semblent inciter, ou plus précisément « autoriser », les responsables politiques au plus haut niveau de l'État à nommer des situations jusque-là essentiellement dénoncées par des acteurs de terrain et des chercheurs. Ainsi Manuel Valls parle-t-il d'un apartheid social, touchant en particulier les immigrés nord africains. Au-delà du fait de nommer une situation, il s'agit aussi de décrire les effets et les conséquences de ce processus de relégation. Une hypothèse forte se dessine à l'examen du traitement de l'actualité récente : lorsque les portes de la reconnaissance sociale et de l'amélioration économique sont fermées, la religion peut devenir une échappatoire et offrir un horizon. Par ailleurs, la question des discriminations et des mesures qui cherchent à lutter contre les discriminations (depuis le CV anonyme jusqu'aux mesures permettant à des étudiants d'origine sociale défavorisée d'intégrer de grandes écoles) constitue une panoplie d'outils permettant de lutter contre les pannes et les dysfonctionnements de « l'ascenseur social ».

## # REVUE D'EXEMPLES

## Exemple 1

## Christophe Guilluy : « Avec le mot «apartheid», Valls pose la question identitaire »



Christophe Guilluy : « *Le mot «apartheid» dépasse très largement la pensée [de Manuel Valls]. Il est évident que nous ne sommes pas en Afrique du Sud : une certaine forme de mixité demeure. Mais je crois que le premier ministre était tout à fait conscient de son exagération. C'est, pour lui, une manière de dire : « Je regarde la réalité en face ! ». [...] Il a voulu mettre en garde contre le risque qui est devant nous : celui d'une société de plus en plus fracturée. Il ne faut pas oublier que Manuel Valls est un élu de banlieue et qu'il a parfaitement conscience des dynamiques séparatistes à l'œuvre, de l'homogénéisation ethnique et culturelle de certains territoires.* »

Ainsi, si Christophe Guilluy nuance le propos de Manuel Valls, il ne le réfute pas. Autrement dit, alors que Manuel Valls emploie une formule fortement connotée, et une formule dont il sait qu'elle aura un impact médiatique, sa parole n'est pas remise en cause sur le fonds par le chercheur Christophe Guilluy (Christophe Guilluy est géographe et consultant auprès de collectivités locales et d'organismes publics, il est notamment l'auteur de « La France périphérique », Flammarion, 2014).

[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) / janvier 2015

## Exemple 2

## Loïc Wacquant : Les banlieues françaises sont-elles (vraiment) des ghettos ?



Pour Loïc Wacquant « *le ghetto, outil permettant de concilier « exploitation économique et ostracisation sociale », possède quatre caractéristiques constitutives : le stigmatisme (les populations ghettoisées sont considérées comme « différentes » et inférieures), la contrainte, le confinement spatial et le « parallélisme institutionnel ». Institution à « double face », le ghetto est aussi, pour le groupe dominé, une institution intégratrice qui protège du contact avec le groupe dominant et favorise le développement de liens communautaires.* »

Loïc Wacquant parle de ghetto, plutôt que d'apartheid. Si son vocabulaire n'est pas celui en usage dans l'appareil médiatique ou politique, les faits évoqués et les constats sont malgré tout assez proches : il y a des fractures géographiques, des quartiers et des populations relégués, ce qui favorise une domination économique et / ou sociale et en parallèle le développement d'un sentiment d'appartenance à une communauté, et non à une nation. (Loïc Wacquant est sociologue, il a notamment publié « Punishing the Poor : The Neoliberal Government of Social Insecurity », Duke University Press, 2009).

[www.alterecoplus.fr](http://www.alterecoplus.fr) / janvier 2015

### Exemple 3

#### Une posture victimaire



*« D'un côté, on prophétise le malheur de notre identité nationale face à des forces qui voudraient la dissoudre au nom d'une conception vindicative d'un islam exacerbé par le salafisme et exalté par le djihad, on multiplie de l'autre les incantations contre une « islamophobie » que les élites françaises seraient coupables de propager, avatar post-moderne de l'antisémitisme dont les musulmans seraient désormais les victimes par excellence. »*

Dans ce texte Gilles Kepel pose les risques d'une identité fondée sur la victimation. Parallèlement, tout n'est pas bloqué dans le système français, et on peut aussi remarquer qu'il existe des contre-exemples, avec des citoyens de confession musulmane qui accèdent à des postes à responsabilité ou qui prennent des responsabilités locales en étant élus. (Gilles Kepel est politologue spécialiste de l'islam et du monde arabe. Il a notamment publié « Passion française, la voix des cités », Gallimard, 2014)

[www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) / novembre 2013

### Exemple 4

#### "Apartheid": les principales annonces de Manuel Valls pour la mixité sociale



*« Le Premier ministre a dévoilé les principales mesures visant à favoriser la mixité sociale et à raviver le lien entre la République et ses quartiers sensibles. Un milliard d'euros sur trois ans seront consacrés à ces nouvelles mesures. Des mesures qui portent principalement sur le logement, la mixité et la discrimination à l'embauche ».*

La presse et les commentateurs n'ont souvent retenu que le mot « apartheid » dans les déclarations de Manuel Valls. Elles étaient pourtant accompagnées de l'annonce de la mise en place prochaine d'une série de mesures visant à améliorer la mixité et à contrer les discriminations. Soit autant de tentatives pour lutter contre la relégation économique, terreau de l'exclusion et de repli communautariste, voire du fondamentalisme religieux.

[www.francesoir.fr](http://www.francesoir.fr) / mars 2015



**Exemple 5****Les autorités craignent l'après-Charlie dans les « quartiers sensibles »**

« Les signes d'un communautarisme identitaire et religieux s'affichent de façon plus évidente dans les zones sensibles de l'ensemble du territoire national, soulignent les auteurs du document cité dans *Le Parisien*. Les attentats perpétrés en début d'année ont joué un rôle de révélateur de la dérive d'une partie de la jeunesse dans les quartiers, qui trouve dans une version dévoyée de la religion, une façon d'affirmer sa haine des institutions. »

Si le constat est ancien, il semble exacerbé après les attentats : les observateurs –analystes, journalistes, autorités, acteurs de terrain– considèrent qu'on assiste à un repli identitaire. Plus largement, toutes ces analyses sous-entendent qu'on a affaire à une approche non conventionnelle de la religion, qui elle serait largement instrumentalisée, au profit d'une idéologie de combat des valeurs occidentales et démocratiques. Autrement dit, l'Islam en tant que doctrine religieuse n'est pas un corpus idéologique et politique en soi. C'est l'usage qui en est fait par des extrémistes, qui trouvent dans la relégation économique des populations, un terreau nouveau pour faire prospérer leurs idées comme jamais auparavant.

[www.prechi-precha.fr](http://www.prechi-precha.fr) / mars 2015

**Exemple 6****Après les attentats, les élus locaux veulent infléchir la Politique de la Ville**

« Lors d'un séminaire interministériel organisé jeudi 22 janvier, Patrick Kanner et Myriam El Khomri doivent en effet émettre un lot de mesures permettant de dépasser les seuls enjeux urbains, économiques et sociaux habituellement traités par les contrats de ville. Si les amalgames entre radicalisation islamiste et quartiers populaires doivent être évités autant que possible dans cette période trouble, selon le gouvernement, celui-ci envisage sérieusement une refonte de la Politique de la Ville pour répondre aux tragiques événements des 7, 8 et 9 janvier. »

Après les attentats, les responsables politiques cherchent des outils pour réagir. La Politique de la Ville, qui était depuis quelques années un peu mise en sommeil, apparaît désormais comme un instrument d'action possible. Et en effet, c'est sans doute via cette politique publique qu'ont été expérimentés des dispositifs souvent pertinents, pour travailler à l'intégration de populations reléguées. En Rhône-Alpes, le « volet culture » de la Politique de la Ville s'avère une mine d'expérimentations, souvent évaluées, qui pourraient servir de base à la constitution d'un recueil de bonnes pratiques et de diffusion des actions ayant prouvé leur efficacité.

[www.decideursenregion.fr](http://www.decideursenregion.fr) / janvier 2015

### Exemple 7

#### Dix ans après, ce que sont devenus Les « ZEP sciences po » ?



« A la rentrée prochaine, un millier de jeunes issus de zones défavorisées auront intégré Sciences po sans concours depuis la mise en place de ce système en 2001. Les lycéens candidats passeront leur oral d'entrée dans quelques jours, dès les résultats du bac prononcés »

Avec la mise en place de procédures d'admission dédiées, permettant aux bons élèves des quartiers difficiles de passer un examen d'entrée à Sciences po conçu pour déjouer les effets de la reproduction sociale, Richard Descoings, le directeur de cette institution, a véritablement permis de modifier le profil d'une partie de ses étudiants. Le devenir de ces étudiants venus des banlieues est encore mal connu, il n'empêche que l'initiative de Richard Descoings a fait florès et que la plupart des grandes écoles ont aujourd'hui mis en place un dispositif permettant d'intégrer des élèves venus des banlieues. A propos de cette véritable révolution institutionnelle, on peut lire la biographie que Raphaëlle Bacqué a consacré à Richard Descoings récemment disparu (« Richie », Grasset, 2015).

[www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) / juin 2012

### Exemple 8

#### Les internats d'excellence

« L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études. Il s'agit de mettre à disposition des élèves qui en ont le plus besoin un établissement innovant dans son fonctionnement et son offre pédagogique et éducative »

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'exclusion scolaire, le gouvernement a mis en place des internats d'excellence, destinés aux lycéens des quartiers en difficulté. Les lycéens bénéficient d'un encadrement et d'un soutien scolaire renforcé. Ce dispositif d'internat d'excellence appartient à ces expériences innovantes qui cherchent à lutter contre le déterminisme social. Ce ne sont souvent cependant que des expériences isolées, pour lesquelles on peine à trouver des documents évaluatifs et qui n'ont pas été à ce jour étendues au niveau national.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) / septembre 2011

**Exemple 9****Reporters citoyens deghettoise l'information**

*Fondée en 2010 par Philippe Merlant, ancien journaliste à La Vie, cette association se donne pour but d'ouvrir les métiers de l'information aux jeunes des quartiers populaires, ceci alors que 70 % des journalistes sont issus des classes moyennes et supérieures ». Reporter citoyen compte 2 promotions à ce jour, avec des jeunes venant « de Créteil, de Boulogne-Billancourt et Stains, poursuivant par ailleurs des études ou ayant une activité professionnelle. Ils se sont ainsi formés aux métiers du journalisme multimédia. Une formation à la fois technique et éthique. La première promotion de Reporter citoyen avait bénéficié du soutien sur trois ans du Conseil régional Île-de-France. Elle a également reçu l'aide de l'Acisé, du ministère de la Culture, de plusieurs associations et fondations (FACT, Fondation Un monde par tous, CCFD, association Georges Hourdin).*

Reporter citoyen est une initiative d'origine privée, initiée pour modifier l'endogamie du monde médiatique. L'ambition est d'élargir le regard porté sur la société par la presse en général et pour cela d'intégrer au monde des médias des journalistes venus d'autres horizons et notamment issus de la diversité.

[www.reporter-citoyen.fr](http://www.reporter-citoyen.fr)

**Exemple 10****Bondy Blog**

*« Le Bondy Blog est un média en ligne qui a pour objectif de raconter les quartiers populaires et de faire entendre leur voix dans le grand débat national. Pour cela, il publie le travail d'une cinquantaine de jeunes citoyens, c'est-à-dire des jeunes en formation, en début de carrière professionnelle ou en recherche d'emploi. La plupart résident en Seine-Saint-Denis ».*

Le Bondy Blog est un exemple actif de la possibilité de proposer un autre type d'information, fabriqué autrement et par des journalistes impliqués dans les quartiers. Le Bondy Blog est une initiative soutenue par l'Agence de Cohésion Sociale et pour l'Égalité (ACSE) et le Conseil régional Ile-de-France. Et il illustre aussi la possibilité de démarches croisées entre la société civile et les politiques publiques, selon un modèle courant s'agissant de l'économie dite mixte, associant public et privé. Sans être un média de premier plan, le Bondy Blog est tout de même suivi par plus de 200 000 lecteurs et ses informations sont souvent relayés par des médias partenaires comme France Inter ou le journal Libération.

<http://bondyblog.liberation.fr>

## Exemple 11

### Le rugby club de Massy intègre 27 nationalités

« L'Association a pour objet de soutenir et de conduire toute mission d'intérêt général concourant par la pratique du rugby et de ses valeurs, des activités physiques sportives et extra-sportives, au soutien, au financement et à la promotion d'actions visant au renforcement de la cohésion sociale. Conformément aux valeurs de l'Association : « Un esprit sain dans un corps sain », l'association met en œuvre des programmes visant à assurer la compréhension et l'acceptation entre cultures, religions et origines ethniques différentes, l'égalité des chances, et la mixité, par le biais, entre autres activités, du Rugby, et des valeurs positives qu'il véhicule : discipline, combativité et respect de l'autre, respect des règles, solidarité, et sens de l'engagement. L'objectif des programmes mis en œuvre est de faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans la vie active. Une attention particulière est portée aux jeunes potentiellement défavorisés. L'Association s'interdit toute prise de position présentant un caractère politique ou confessionnel ».



Ce club de la banlieue parisienne, fondé en 1971, fort de 700 licenciés - des lutins de moins de 6 ans à l'équipe première de ProD2 - intègre pas moins de 27 nationalités : Géorgiens, Tongiens, Russes mais aussi Maliens, Congolais, Marocains, Tunisiens... Il s'agit-là d'un exemple parmi d'autre d'une tentative d'intégration par le sport, explicitement revendiquée en tant que telle par ses promoteurs et inscrite dans les statuts de l'association.

[www.rcmessonne.com](http://www.rcmessonne.com) / consulté mars 2015

## Exemple 12

### Contraindre les maires à bâtir des logements sociaux



« Afin d'éviter des villes-ghettos, le gouvernement opte pour une limitation de la construction de logements sociaux dans les 1500 quartiers prioritaires de la politique de la ville en comptant déjà au moins 50%. Le principal outil à la disposition des pouvoirs publics est la loi SRU (Solidarité et rénovation urbaine), qui impose la construction de 25% de logements sociaux aux communes de plus de 3500 habitants. Les préfets pourraient être saisis afin de faire construire du logement social dans les communes récalcitrantes. »

La question du logement demeure une question clé des politiques sociales. Toutes sortes d'actions sont mises en place via les associations caritatives, et notamment la Fondation Abbé Pierre, pour que les personnes en situation d'exclusion se voient proposer un logement avant toute autre chose (une action baptisée « un logement d'abord »). Concernant la population disposant de revenus modestes, cette question se pose un peu de la même manière, car on constate en France un déficit en terme de construction de logements sociaux et « très sociaux ». Bien que divers dispositifs de soutien à la construction soient inscrits dans la loi, et notamment dans la loi SRU, ces mesures ont du mal à être appliquées. Dans la mesure où l'on sait les effets délétères sur la relégation des populations populaires et notamment immigrées, ce rappel à la loi apparaît comme particulièrement bienvenu, même s'il est évidemment trop tôt pour en juger des effets concrets.

[www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) / mars 2015

**Exemple 13****Les 120 propositions de l'association ville et banlieue**

association des maires  
**VILLE & BANLIEUE**  
 de France



*L'association : une vocation au service des villes de banlieue. Aujourd'hui, nous poursuivons les mêmes objectifs : promouvoir les communes adhérentes à travers les politiques, dispositifs et équipements qu'elles ont mis en place. Diffuser les innovations locales. Faire valoir une autre réalité des villes de banlieue. Faire reconnaître des pouvoirs publics les missions nouvelles dans les domaines de l'emploi, de la sécurité urbaine ou de l'éducation. Définir avec les élus les dispositifs innovants, en conjuguant efficacité et impératif de justice. Négocier les compétences et les moyens que réclame notre action. Favoriser l'équilibre des aires urbaines en organisant mieux les solidarités, en défendant une articulation des pouvoirs qui préserve les compétences du maire en lui donnant les appuis indispensables à l'échelle intercommunale et régionale. Faire prévaloir des formes d'intercommunalité qui réduisent les déséquilibres entre villes-centres et périphéries. Pour concilier liberté locale et solidarité, avec les communes et avec l'État.*

Une initiative qui atteste de la volonté des acteurs qui opèrent en banlieue de s'organiser pour faire valoir les questions qui les préoccupent. Cette formation en « groupe de pression » ou au moins en groupement d'intérêts à faire valoir, doit sans doute aussi être envisagée comme un relai sur lequel s'appuyer pour développer des initiatives d'action, pour mettre en expérience des propositions innovantes, et réciproquement pour repérer et signaler des actions originales et pertinentes relativement aux problèmes relatifs aux questions de laïcité et plus largement d'intégration réussie.

[www.ville-et-banlieue.org](http://www.ville-et-banlieue.org) / consulté mars 2015

**Exemple 14****La DGSE recrute**

*« La menace terroriste rend d'autant plus cruciale la mission des services secrets dont le profil de ses collaborateurs a beaucoup évolué. Notamment à la DGSE où les offres de service connaissent un pic au lendemain des attentats. »*

De manière de plus en plus ouverte, les services de renseignements font savoir qu'ils recrutent. On peut y voir un effet des attentats, car ce type de publicité, nouvelle, atteste d'une volonté gouvernementale de faire savoir qu'un action est entreprise. C'est aussi un moyen de préparer les esprits à une surveillance accrue. Et c'est une manière d'accréditer l'idée qu'une surveillance amplifiée permettra de régler le phénomène du terrorisme et du fondamentalisme, donnant probablement l'illusion d'une efficacité immédiate, alors que des mesures économiques, comme celles relatives à la construction ou éducatives, sont plus lentes à démontrer leur opérationnalité. On retrouve là aussi un débat ancien entre prévention et répression.

[www.ledauphine.com](http://www.ledauphine.com) / 6 mars 2015



### Exemple 15

#### L'indispensable formation des analystes de renseignement

« Pour en revenir à l'analyse de renseignement, il est clair que les services n'ont pas développé la culture intellectuelle indispensable, lui préférant une culture de l'action héritée de la seconde guerre mondiale et de la guerre froide. Constantin Melnik l'avait en son temps souligné (*Un espion dans le siècle*), Michel Rocard l'avait déploré [...], mais en dépit de réformes prometteuses, rien n'avait été prévu dans ce sens. De fait, les multiples tentatives de créer un centre d'analyse, notamment au SGDN ou à la Délégation aux affaires stratégiques, se sont soldées par des échecs. L'analyse est donc restée à l'état embryonnaire, considérée comme une activité subalterne sur laquelle la hiérarchie pouvait opportunément exercer ses prérogatives à coup de blanco... »

Depuis les attentats, diverses voix se font entendre pour rappeler combien le renseignement est un métier aussi complexe qu'indispensable pour assurer le bon fonctionnement de la démocratie. Mais il est rare que ce type de débats débordent dans la sphère publique médiatique. Cette posture nouvelle atteste de la violence de l'onde de choc des attentats : les promoteurs d'une surveillance accrue des données s'en servent pour faire avancer leur position.

<http://cerad.canalblog.com> / 22 janvier 2015

### Exemple 16

#### Coexister, la clé pour vivre ensemble



« Notre intuition réside dans la prise en compte du constat irréductible que la France est un pays pluriel. Ce pluralisme est visible à tous les niveaux : culturels, linguistiques, générationnels, religieux et convictionnels. S'il a trop souvent été considéré comme un obstacle à franchir, nous croyons au contraire que le pluralisme est un atout central de l'unité nationale. Ce que nous appelons la Coexistence Active est ce savoir-être essentiel qui demande à chaque individu de ne faire l'économie ni de son identité, ni de son ouverture aux autres. La société a besoin de citoyens capables d'être fermes et enracinés dans ce qu'ils sont et en même temps capables de respecter l'autre tel qu'il est avec la richesse de sa conviction. La Coexistence Active refuse d'un même mouvement tout ce qui s'apparente à du prosélytisme ou à du syncrétisme. Le choc des civilisations et le relativisme sont deux maux qui ne permettent pas un véritable vivre-ensemble dans un climat serein. Notre devise « Diversité dans la foi, Unité dans l'action » nous invite à construire l'unité autour de ce que nous faisons en préservant la riche diversité de ce en quoi nous croyons. »

Coexister est une association qui fait la promotion du vivre ensemble en affichant clairement qu'une des problématiques de ce vivre ensemble repose sur les questions religieuses et plus largement les questions culturelles issues d'une appartenance à une religion. On retrouve là l'une des problématiques centrale des promoteurs d'une laïcité renouvelée : il ne s'agit plus d'arraser les différences culturelles et culturelles pour les fondre dans un moule républicain, mais d'affirmer que cette diversité sera le socle d'un pacte citoyen renouvelé et enrichi par la diversité même.

[www.coexister.fr](http://www.coexister.fr) / consulté mars 2015



## # QUE RÉVÈLENT CES EXEMPLES ?

Les attentats contre Charlie Hebdo ont agi comme un révélateur de réalités sociales connues, mais peu reconnues : il y a des disparités sociales fortes et toujours présentes –les classes sociales n’ont pas disparues...–, mais il y a aussi et peut-être surtout des groupes sociaux qui sont relégués, malgré une présence ancienne sur le territoire. Alors qu’une forme de politiquement correct ou « d’angélisme » de gauche empêchait de pointer explicitement ce phénomène d’une mise à l’écart d’une partie de la population, les attentats ont permis de dire plus crûment, et probablement plus explicitement les choses. Ainsi, au plus haut niveau de l’État, le premier ministre parle ouvertement d’apartheid social. Certes, il avait été fait mention de « fracture sociale » lors de la campagne présidentielle de Jacques Chirac en 1995, certes les constats sur la propension par exemple de l’école à reproduire les inégalités sociales est dénoncée depuis longtemps (et confirmée par les enquêtes Pisa, le programme international pour le suivi des acquis des élèves), mais rarement à ce jour un responsable politique en place à ce niveau n’avait ainsi décrit la situation.

Ce constat d’une relégation établi par les responsables politiques rejoint ainsi les constats faits par les travailleurs sociaux, par les acteurs qui travaillent en banlieues, ainsi que par les chercheurs, sociologues ou géographes. Alors que les précédentes vagues d’immigration européennes ont vu les nouveaux arrivants et surtout leurs enfants acquérir une meilleure situation sociale, les immigrés venus du continent nord africain, qu’ils soient de première, de deuxième voire de troisième génération ne sont toujours pas, pour leur majorité en tout cas, « intégrés ». Ces immigrés et leurs enfants constituent sans doute l’un des groupes les plus visiblement relégués : géographiquement (dans des banlieues), économiquement (absence de travail ou travail peu rémunérateur et souvent peu qualifié), symboliquement (peu visibles dans les médias, peu « représentés » dans les instances publiques), d’un point de vue de la citoyenneté (faible représentation élue), etc.

Il faut noter que ce sentiment de relégation concerne des groupes sociaux très différents : ouvriers, habitants des campagnes, banlieues... De même, les issues qu’ils mettent en œuvre pour remédier à leur relégation ne sont pas de même nature. Certains ont semble-t-il trouvé un horizon dans des partis politiques conventionnels, mais extrêmes. D’autres, et notamment ceux issus de l’immigration nord africaine trouvent dans la religion une échappatoire. C’est à eux qu’on s’intéresse en priorité ici.

Notre approche de la laïcité concerne la question du vivre ensemble. S’agissant des formes de basculement dans un islamisme extrême, il nous semble qu’on a là affaire à des situations relevant d’un embrigadement sectaire, qui s’expliquent par un ensemble de facteurs et le développement de technique tout à fait spécifiques développées par l’Etat Islamiste ou Daëch. Ainsi, dans le cas du basculement de jeunes dans un islamisme radical, on constate que ce ne sont plus seulement les jeunes ayant connu un environnement familial difficile ou en situation d’échec économique qui sont recrutés par les réseaux islamistes, des jeunes éduqués sont aussi visés. Les recruteurs islamistes emploient des méthodes mises au point par les sectes (dépersonnalisation, rupture avec la famille, désocialisation, etc). Il convient donc de bien distinguer la montée de signes religieux et culturels affiliés à une religion, de l’islamisme radical. Cependant, ce sont bien des attentats conduits par des islamistes extrémistes qui ont provoqué une

retour à une toute autre échelle que celui connu jusque là d'un débat sur laïcité, religion, communautés, valeurs républicaines, etc.

## 1. Une parole publique nouvelle pour une situation ancienne

Les attentats libèrent la parole et permettent à des responsables politiques de dire des problèmes récurrents. Vu sous cet angle, les attentats autoriseraient un renouvellement du questionnement relatif aux conséquences de la relégation sociale. Autrement dit, ils rendent audibles un discours de gauche sur les inégalités sociales et ils permettent aussi à la gauche de gouvernement de redorer son blason sur ces questions qu'on lui reproche de négliger. S'agissant des conséquences de cette relégation sociale, si des individus ne trouvent pas leur place dans la société, si les portes de l'emploi, de la reconnaissance, etc ne leur sont pas ouvertes, que se passe-t-il alors pour eux ? Les exemples que nous avons sélectionnés montrent qu'une partie des acteurs cherchent à expliquer la montée du repli identitaire constaté par ces situations de relégation sociale. Ces analyses, portées par des chercheurs, par des travailleurs sociaux font ainsi un lien entre la mise à l'écart sociale et les prémises d'un usage exacerbé, et probablement dévoyé, de la religion. Dans ces approches, le radicalisme est une échappatoire quand tout est refusé à l'individu.

### 1. 1. Des constats de terrain qui rejoignent des études de chercheurs...

Les différents observateurs qui travaillent sur les banlieues établissent des conclusions concordantes, quand bien même leurs outils d'analyse sont différents : que l'on regarde ce que peuvent dire les acteurs de terrain, travaillant par exemple dans le cadre de la Politique de la Ville, comme ceux établis par les chercheurs (Loïc Wacquant, Christophe Guilluy, exemples 1 et 2), tous disent une forme de fracture spatiale, économique et sociale. En substance, ils constatent une relégation de certaines catégories sociales et notamment des immigrés et plus encore des immigrés nord africains, pourtant en France depuis longtemps. L'analyse des conséquences de ce processus conduit souvent les chercheurs et observateurs de terrain à établir un lien entre relégation sociale et territoriale et repli identitaire, voire replis vers un islamisme radical. Pour certains chercheurs, comme Gilles Kepel, peut aussi se développer une identité victimaire, fondée justement sur cette ostracisation de certaines catégories de la population (exemple 3).

Cependant, ces discours d'analyse, ces recherches scientifiques solides, ces observations de terrain répétées et établies depuis longtemps n'ont guère trouvé d'audience réelle, ou plutôt, elles n'ont guère servi de substrat à la mise en place de politiques publiques renouvelées.

### 1. 2. Le premier ministre dit sans langue de bois une situation ancienne

Face à ce constat, ancien et régulièrement dénoncé d'une fracture économique, sociale et territoriale, les acteurs politiques ont longtemps conservé profil bas et en particulier les responsables politiques en

exercice. Il aura donc fallu attendre des événements dramatiques pour qu'un Premier ministre, en l'occurrence Manuel Valls, ose une parole publique forte (exemple 4). Qu'on débattenne ensuite de la justesse de la comparaison, qu'on en souligne l'efficacité médiatique et la dimension provocatrice n'enlève rien à ce qui a été dit (Christophe Guilly nuance la déclaration de Manuel Valls, mais il ne la réfute pas sur le constat qui est fait, exemple 1). Ainsi, pour la première fois, un responsable public de premier plan dit haut et fort une situation d'exclusion qui touche en particulier les immigrés. Certes, le Front National aborde depuis longtemps cette question. Mais il le fait en insistant au contraire sur les problèmes qui découlent de la place qui serait faite aux immigrés, et non pour dénoncer l'instauration d'un système de ségrégation d'une partie de la population. Plus largement, la classe politique dans son ensemble a fait part de son inquiétude et aussi de son désarroi face à la montée des communautarismes (exemple 5).

Plus largement encore, on peut estimer que l'intégration, l'assimilation sont des objectifs idéalisés. Ils ont été jusqu'à aujourd'hui, et probablement pour longtemps encore, des valeurs plus que des objectifs à atteindre. Autrement dit, ils n'ont pas forcément vocation à se concrétiser (comme liberté, égalité, fraternité forment un horizon), mais ils permettent néanmoins de définir une orientation générale. La question du « passage à la pratique », par la mise en place de politique publique est à ce jour en suspens, même si on peut estimer que les attentats ont aussi créé une situation propice pour agir.

## 2. Que peut-on faire, qu'est-ce qui a été fait ?

Si la parole du Premier ministre interpelle, on constate aussi que sur le terrain les initiatives qui visent à combattre ce phénomène d'ostracisation plus ou moins latente d'une partie de la population sont nombreux. Il y a ainsi des acteurs que l'on pourrait qualifier d'opérateurs de reconstruction de la cohésion sociale, qui cherchent à remédier aux fortes disparités sociales. Dans la situation actuelle, quels ont été les moyens pour faire une place, qu'elle soit économique, sociale ou citoyenne, aux populations reléguées ? Car c'est sans doute l'option la plus efficace pour leur permettre d'adhérer de leur plein gré, à un système démocratique laïc parfois éloigné des valeurs en usage dans leur communauté d'origine. On trouve des initiatives qui vont dans ce sens (exemple 16), ainsi qu'une volonté de relancer une politique publique forte qui pourrait passer par le cadre de la Politique de la Ville (exemple 6). Cependant, si on peut repérer ce type d'actions –on en trouve de marquantes en matière d'éducation, d'intégration par le sport, d'habitat ou par la mise en place de dialogue sur le terrain–, leurs résultats sont complexes à saisir.

### 2.1. Lutter contre la distribution inégale des chances à l'école

Des initiatives marquantes ont été développées en France. On en trouve par exemple dans le système éducatif, qui demeure certes l'un des plus inégalitaires d'Europe selon les analyses établies par Pisa et qui est loin d'avoir mis en place une mue complète de son système. Mais l'initiative la plus marquante en la matière est probablement celle mise en place par l'IEP de Paris qui a été la première grande institution d'enseignement supérieur à chercher à agir concrètement contre la reproduction sociale des élites. Son directeur Richard Descoings a mis en place un système de repérage des bons élèves dans les banlieues

et a modifié les règles du concours d'entrée général pour atténuer les phénomènes dus au capital culturel acquis par la position social plutôt que par l'éducation. L'IEP de Paris propose des cursus de préparation aux concours d'entrée pour améliorer l'accès à Sciences po (exemple 7). Cette opération a depuis été imitée par la plupart des grandes écoles et si les effets concrets de ces actions n'ont pas fait à notre connaissance l'objet d'étude poussées, il faut néanmoins saluer la démarche en tant qu'action concrète, opérationnelle et effective. On trouve une démarche similaire au niveau de l'enseignement secondaire, avec les quelques internats d'excellence mis en place par le Ministère de l'Éducation Nationale dans le but de lutter contre les déterminismes sociaux. Il s'agit là de réserver des filières pour les bons élèves issus des quartiers en difficultés et de leur proposer un internat, où ils trouveront un cadre de travail plus propice ainsi que davantage d'enseignants chargés de les suivre et de les soutenir psychologiquement (exemple 8).

Le monde des médias est lui aussi un secteur qui a cherché à s'ouvrir et à remédier à une forme d'endogamie sociale et culturelle. Ainsi, la proposition mise en œuvre par Reporter Citoyen est elle aussi remarquable en ce qu'elle cherche explicitement à former des journalistes issus de l'immigration, dans le but de renouveler le regard porté sur la société : « cette association se donne pour but d'ouvrir les métiers de l'information aux jeunes des quartiers populaires, ceci alors que 70% des journalistes sont issus des classes moyennes et supérieures » (exemple 9). Le Bondy Blog relève d'une démarche proche (exemple 10). A ce jour, c'est l'évaluation de ces dispositifs qui fait défaut.

D'autres démarches encore misent sur des activités pratiquées en commun, et notamment le sport. Ainsi le rugby club de Massy (exemple 11) affiche clairement son intention d'accueillir des joueurs d'origines diverses pour « faciliter l'insertion des jeunes et des adultes dans la vie active ». Et il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres que l'on pourrait repérer dans le milieu sportif.

Dans tous ces cas, il est difficile de dire quels sont les effets de ces initiatives. Il faut toutefois en préalable souligner qu'elles ont le mérite d'exister, et que l'on dispose avec elles d'un champ d'observation. Une fois correctement évaluées, elles pourraient sans doute servir de socle à des mesures mises en place à une échelle plus vaste. C'est finalement la capitalisation de ces actions qui demeure à faire, pour savoir en quoi elles ont des composantes intéressantes pour lutter contre l'exclusion des populations qui vivent dans les quartiers.

## 2. 2. Intégrer par la mixité d'habitation et par le dialogue

Par ailleurs, des mesures classiques cherchant à instaurer une intégration par le logement se trouvent elles aussi réaffirmées, et l'on a beaucoup vu et entendu de prises de positions relatives à l'obligation faite aux maires de construire des logements sociaux (exemple 12). Divers dispositifs législatifs, et en particulier la loi SRU, contraignent les maires à construire des logements sociaux. Cependant, cette injonction n'a jusque là pas été partout respectée. Aussi le « rappel à la loi » que devront faire les préfets auprès des maires récalcitrants, est-il particulièrement bienvenu. La question de la mixité par le logement et par la proximité demeure en France un axe fort des politiques qui travaillent sur le vivre ensemble. Si l'on sait que le rapprochement physique d'individus d'origine sociale différente ne garantit pas qu'ils ne se parlent ou se reconnaissent, on sait aussi avec certitude que la ségrégation sociale ne favorise qu'une forme de vivre ensemble très repliée sur elle-même. L'association Ville & Banlieue représente sans doute un réservoir à idée pour agir autrement dans la fabrication de la ville (exemple 13). Cette association est

une sorte de groupe de pression qui capitalise à la fois sur les initiatives intéressantes en matière de lutte contre l'exclusion et qui répertorie les questions que posent aujourd'hui les banlieues et leurs habitants. Dans un même ordre d'idées, il serait aussi intéressant d'évaluer l'efficacité d'initiatives comme Un logement d'abord, portées par des associations caritatives. L'objectif de Un logement d'abord est de reloger des personnes en situation d'exclusion sociale. On dispose là d'un panel d'initiatives variées, allant du logement en foyer, jusqu'à du logement diffus (c'est-à-dire des logements destinés à des personnes en difficulté disséminés dans des quartiers sans difficultés spécifiques) tout à fait intéressant du point de vue d'une étude cherchant à étudier les effets de la politique du logement dans la lutte contre l'exclusion. Autrement dit, la mixité dans l'habitat demande aujourd'hui sans doute à être mieux expertisée pour ses effets sur la cohésion.

### **2. 3. Renforcer les politiques publiques policières**

Si le constat de la fracture sociale conduit au développement de multiples initiatives visant à prévenir, à compenser, à réagir contre les inégalités sociales, il conduit aussi à réactiver les politiques policières. Ainsi, parallèlement aux actions économiques ou sociales, la place assignée à une politique misant sur la surveillance des individus évolue. Après le choc des attentats, plusieurs mesures de recrutement de personnels spécialisés dans la surveillance ont été annoncées (exemple 14 et 15). Et le débat sur le bien fondé de ces mesures de surveillance, sur leur légitimité au regard des libertés est déjà largement présent, mais on doit aussi remarquer que ce sont les attentats qui ont permis que s'engage un débat sur les mesures à prendre en termes de surveillance.

## Fiche 5 – Laïcité, valeurs communes et transmission

En regardant les « effets collatéraux » des attentats de janvier 2015 contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo, on peut faire l'hypothèse qu'ils ont agit comme un révélateur : les valeurs liées à la laïcité, à la République, à la démocratie ne sont pas unanimement acceptées et maîtrisées par les habitants du territoire français. Elles ne sont pas des « évidences », et d'autres systèmes de valeurs, notamment ceux arrimés à un socle religieux, cherchent à se faire entendre. Ce constat conduit à s'interroger sur les actions qui ont pu être mises en œuvre pour agir pour un meilleur « partage » des valeurs laïques. À ce stade, l'école est l'institution qui est une nouvelle fois mobilisée pour les diffuser, même si les modalités pour permettre leur appropriation semblent devoir encore être mise au point.



## # Revue d'exemples

**Exemple 1**

Je suis Charlie : quel est le profil des manifestants ?



« Alors qui sont ceux qui ont défilé dans les rues ? La catégorie d'âge des plus de 50 ans est sur-représentée (29% des 50-64 ans notamment), avec également plus de cadres (27%) que d'ouvriers (20%). Politiquement, la tendance est aussi très nette : 42% des sympathisants socialistes indiquent avoir participé contre 16% pour ceux de l'UMP. Parmi ceux qui n'ont pas souhaité manifester, on retrouve 36% de sondés proches du Front National, mais aussi 28% des sympathisants de l'UMP ».

Peu à peu se fait jour le constat que les participants à la manifestation Je suis Charlie constituent un groupe social assez homogène, ne traduisant pas la diversité des habitants français. On peut alors faire l'hypothèse, que si tous ne manifestent pas, c'est que tous n'adhèrent pas de la même façon aux principes qui font l'objet de la manifestation.

[www.sudouest.fr](http://www.sudouest.fr) / 16 janvier 2015

**Exemple 2**

Incidents survenus dans les écoles, collèges et lycées en lien avec les attentats qui ont touché la France



« La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé, dès le 8 janvier 2015, aux rectorats de l'informer précisément des incidents qui se sont produits dans les écoles, collèges et lycées, à l'occasion de la minute de silence observée en hommage aux victimes de l'attentat survenu la veille. Au 14 janvier 2015, les services académiques ont porté à notre connaissance une centaine d'incidents directement liés à cette minute de silence ».

Alors que la minute de silence demandée dans les établissements scolaires paraissait relever de l'évidence, elle suscite cependant des réactions de rejet et de contestation. On constate ainsi dans les jours qui suivent les attentats, que sont peu à peu reconnus, puis interprétés comme un signe inquiétant, les incidents nombreux qui émaillent la tenue d'une minute de silence dans les établissements scolaires. Là encore, ces incidents peuvent aussi être interprétés comme un signe d'un défaut d'appropriation ou d'une contestation des valeurs laïques.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) / 14 janvier 2015

### Exemple 3

#### Soral, Dieudonné et les postures « anti-système »



« L'un des grands théoriciens de l'anti-systémisme est sans conteste Alain Soral, bien qu'il refuse l'étiquette d'extrême-droite et se revendique « nationaliste de gauche ». Ce même Soral ne cache d'ailleurs pas ses liens avec Dieudonné : il s'est présenté avec lui aux élections européennes de 2009 sur la « liste antisioniste » (c'est aussi sur les affiches de cette liste qu'a été popularisée la « quenelle » de Dieudonné). »

Les débats suscités par les interventions d'Alain Soral, par les sketches et vidéos de Dieudonné peuvent être interprétés comme une manifestation que les « certitudes » laïques et religieuses ont des frontières qui se déplacent. Si la manière de poser le débat est contestable, les positions d'Alain Soral et celle de Dieudonné suscitent néanmoins une adhésion suffisamment large pour que l'on se questionne sur le processus d'appropriation des valeurs laïques et sur les difficultés qu'elles rencontrent aujourd'hui pour être audibles.

<http://www.lavie.fr> / 8 janvier 2014

### Exemple 4

#### La manif pour tous



« Les actions de La Manif Pour Tous ont pour objectif d'adresser des messages clairs et forts aux élus de la nation et aux citoyens. Ces messages expriment le refus de la loi Taubira autorisant le mariage et l'adoption pour les couples de même sexe et ses conséquences directes : PMA pour les couples de femmes, GPA – Gestation Pour Autrui – c'est à dire le recours aux mères porteuses. La Manif Pour Tous s'oppose à l'enseignement de l'idéologie ou concept de genre à l'école. La Manif Pour Tous condamne aussi toute forme d'homophobie, c'est-à-dire tout manque

de respect à l'égard d'une personne au motif de son orientation sexuelle. Enfin, elle entend continuer à défendre la démocratie en appelant le chef de l'État, le gouvernement et les parlementaires à entendre le peuple français sur les questions de société et particulièrement celles qui contribuent à déconstruire la filiation et donc la famille. »

La Manif Pour Tous est un mouvement qui atteste d'un retour de conceptions fondées sur une approche conventionnelle de la famille, qui trouvent souvent ses fondements sur une doctrine catholique, même si la question religieuse n'est pas au premier plan. Ces conceptions, anciennes, n'avaient plus depuis fort longtemps trouvé d'expression publique ni rassemblé autant de monde.

[www.lamanifpourtous.fr](http://www.lamanifpourtous.fr) / consulté mars 2015

### Exemple 5

A la Manif pour tous : « C'est bien que vous soyez là, les musulmans. Nous, on est trop gentils »



*« Cette après-midi, les journalistes ont systématiquement demandé aux musulmans présents s'ils n'avaient pas peur de marcher aux côtés de l'extrême droite. La réponse se décomposait toujours en trois temps : Le mariage homo, la GPA et la PMA ou encore le « genre » sont des problématiques nationales, qui dépassent les clivages politiques (comprendre, on s'en fout si le FN est là-aussi) ; On n'est pas des moutons, on sait réfléchir par nous-mêmes et voir où sont nos intérêts ; On défile avec des personnes qui partagent les mêmes valeurs et que l'on remercie pour leur magnifique accueil. »*

On constate aussi que les manifestations de la Manif Pour Tous qui soutiennent la famille cherchent à recruter au-delà de leurs initiateurs catholiques, pour en faire un questionnement qui transcende l'affiliation religieuse et qui intéresse aussi, par exemple, les musulmans.

<http://rue89.nouvelobs.com> / 2 février 2014

### Exemple 6

Ouverture d'une école confessionnelle à Saint Priest



*« Les cours seront assurés par des professeurs de l'Éducation nationale et des professeurs spécialisés dans les domaines religieux. Ce recrutement a été nécessaire car l'école enseignera à 80% les programmes scolaires officiels. Le reste du temps sera consacré à un apprentissage de la langue arabe, du Coran et des sciences religieuses. [...] L'école, baptisée La Plume, est nécessaire selon Abdelmajid Lekki, le directeur car "beaucoup de familles de confession musulmane ne se reconnaissent plus dans le système public" ».*

Il est encore difficile de connaître les objectifs et les ambitions de cette école. Pourra-t-on, par exemple, considérer qu'elle sera l'équivalent d'une école confessionnelle catholique, qui vise souvent davantage à l'excellence scolaire qu'à l'enseignement religieux stricto sensu ?

[www.lyonmag.com](http://www.lyonmag.com) / 4 juillet 2014

### Exemple 7

#### Le lycée Averroès, un des rares établissements musulmans en France



« En France, l'enseignement privé musulman représente très peu au regard des 9 000 établissements privés catholiques sous contrat et environ 130 écoles juives. Seuls deux établissements sont sous contrat, c'est-à-dire financés par l'État : le lycée Averroès de Lille, et le lycée Al-Kindi de Décines, en banlieue lyonnaise. »

Si à l'heure actuelle, les écoles confessionnelles musulmanes sont rares, et les lycées encore davantage, on peut néanmoins se demander si l'on n'assiste pas là aux prémices d'une tendance. Compte-tenu du nombre de musulmans en France, il est probable qu'ils souhaitent développer des établissements scolaires confessionnels. Reste à savoir avec quel objectif ? Est-ce pour lutter contre l'échec scolaire, pour réduire la relégation des élèves d'origine musulmane, ou bien pour proposer une éducation religieuse plus soutenue ?

[www.liberation.fr](http://www.liberation.fr) / 6 février 2015

### Exemple 8

#### Journée de la laïcité à Brest



« Samedi 13 décembre 2014 sont organisés sur Brest des événements pour demander la création d'une journée officielle de la laïcité, et célébrer l'anniversaire de la loi de 1905. ». Les modalités de cette journée touchent à divers registres d'action allant du débat à la participation : Flash Mob / conférence débat / repas républicain.

Cette initiative témoigne d'une volonté de faire avancer la question de la laïcité en utilisant des moyens de communication différents. Il ne s'agit plus seulement d'apprendre, mais de développer des moyens de « pratiquer » et de faire pour s'initier aux valeurs de la laïcité.

[www.brest-ouvert.net](http://www.brest-ouvert.net) / 8 décembre 2014



### Exemple 9

#### Création du Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble (CELVE) à Tourcoing juin 2010



« Le Conseil Extra municipal de la Laïcité et du Vivre Ensemble vise à la construction d'une société pluraliste, respectueuse de la diversité des origines, des trajectoires, des croyances et des pensées de l'ensemble de la population tourquennoise. La Ville de Tourcoing se mobilise autour d'une volonté commune de porter un projet sociétal égalitaire et fraternel, refusant les exclusions, les discriminations, le racisme ou encore le repli communautaire ».

Le CELVE est un témoin de la manière dont une collectivité publique locale cherche à apporter une réponse à la question du vivre ensemble, et plus généralement à celle de la transmission de valeurs communes, via la constitution et la promotion d'un organe consultatif local. Il ne nous a cependant pas été possible de trouver quels ont été les actes réalisés par le CELVE ni quel a été son rythme de travail.

[www.tourcoing.fr](http://www.tourcoing.fr) / consulté mars 2015

### Exemple 10

#### La Région Rhône-Alpes se dote d'un observatoire de la laïcité



« Placé sous la Présidence du Président du Conseil régional, l'Observatoire est composé de représentants de la Région Rhône-Alpes, de représentants de l'État et de personnalités qualifiées. Des représentants de la société civile et des représentants des cultes seront sollicités ponctuellement. Cette instance a vocation à : développer les ressources documentaires, d'information et d'expertise sur ce sujet ; proposer des pistes de réflexion pour des problèmes actuels ou nouveaux que la mise en œuvre du principe de laïcité nécessiterait ; rédiger un rapport annuel faisant le bilan des

travaux de l'Observatoire ; organiser et soutenir des réunions ouvertes au public, par exemple sous forme de colloques ou de conférences, et alimenter à ces occasions la réflexion autour du thème de la laïcité ».

La Région Rhône-Alpes se dote d'une instance de concertation et de consultation sur les questions de la laïcité. Il est trop tôt pour dire quelque chose à propos de son action, mais cette création s'inscrit dans ce mouvement des collectivités locales qui cherchent à traiter la question de la laïcité avec des moyens qu'elles développent elles-mêmes, en parallèle aux actions initiées par l'Etat central.

[www.metronews.fr](http://www.metronews.fr) / 10 décembre 2014

### Exemple 11

Mais qu'observe donc l'Observatoire de la Laïcité ?



« Parmi les préconisations de l'avis de l'Observatoire du 14 janvier, le très problématique « soutien à la création d'établissements privés de théologie musulmane », la « multiplication des formations à la laïcité » venant seulement en dernier ! Il y est encore question de l'intégration dans les programmes scolaires « du récit national » des jeunes Français d'origine africaine, de la création de « postes de chercheurs sur l'islamologie », et du renforcement de l'enseignement du fait religieux à l'école... Autant de propositions appuyant sur les différences, lorsque l'heure est à insister sur nos valeurs et règles communes qui fondent notre vivre-ensemble ! Partant d'une telle confusion, comment l'Observatoire donnerait-il le cap ? »

Une discussion polémique relayée par le site Comité Laïcité Républicaine à propos de la tribune proposée par Jean-Louis Bianco, le président de l'Observatoire de la Laïcité.

[www.laicite-republique.org](http://www.laicite-republique.org) / 2 mars 2015

### Exemple 12

Université : formations à l'interculturalité, la laïcité et la diversité



Mise en place à l'université Jean Moulin Lyon 3 et à la faculté catholique de Lyon d'un « certificat à la Connaissance de la laïcité » prévu pour les cadres religieux et responsables associatifs musulmans, et du diplôme d'université en « Religion, liberté religieuse et laïcité » proposé aux agents publics, élus ou responsables associatifs ». « Pour croiser les cultures qui surgissent parfois par méconnaissance ou préjugés, plusieurs sessions en commun entre imams et fonctionnaires sont consacrées à des analyses pratiques ».

Il serait intéressant de mieux connaître les initiateurs de ce projet, pour savoir comment ils sont parvenus à le mettre en place, quels freins ils ont pu rencontrer et par qui ils ont été soutenus. Par ailleurs, comment ont-ils fait connaître cette formation et qu'en attendent-ils ?

[www.univ-lyon3.fr](http://www.univ-lyon3.fr) / 18 avril 2013



**Exemple 13**

**Un rabbin dans la cité**



« Ce rabbin de Ris-Orangis, né au Maroc, consacre sa vie à parcourir les quartiers dits sensibles, qu'il appelle "les brasiers" pour tenter d'instaurer le dialogue entre Juifs et Musulmans, notamment chez les jeunes. Son objectif : convaincre les uns et les autres que Juifs et Musulmans "se ressemblent plus qu'il ne semble". Avec l'imam Azizi et de jeunes futurs éducateurs qui composent son équipage, le bus de l'association Amitié judéo-musulmane est parfois reçu dans un climat tendu. Parfois violent en paroles. Mais pas en actes. Et le discours du rabbin parvient à faire trembler les préjugés ».

Un exemple, relayé par les médias, d'une initiative émanant de religieux qui cherche à militer sur le terrain pour faire comprendre ce que religion veut dire.

[www.franceinter.fr](http://www.franceinter.fr) / 15 mars 2015

**Exemple 14**

**15 articles pour la charte de la laïcité à l'école**



« Vincent Peillon dévoile ce lundi « la première charte de la laïcité à l'école ». Ce texte rappelle, notamment, que les élèves ne doivent pas contester les enseignements d'une matière au nom de leurs convictions religieuses. »

Reste à savoir, au-delà de l'effet d'annonce, comment il sera possible d'appliquer cette charte. Quels sont les moyens qui sont consacré à sa transmission et à son appropriation. À ce stade, il s'agit d'une approche juridique de la question de la laïcité. Autrement dit, la mise en partage de cette charte, son appropriation et sa discussion ne sont pas des points qui sont ici évoqués, alors qu'ils sont pourtant sans doute centraux.

[www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) / 9 septembre 2013

**Exemple 15**

**Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République**



« Après les attentats qui ont visé le cœur des valeurs républicaines, Najat Vallaud-Belkacem a présenté onze mesures issues de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République, jeudi 22 janvier 2015. Transmission des valeurs républicaines, laïcité, citoyenneté et culture de l'engagement, lutte contre les inégalités et mixité sociale, mobilisation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche sont au centre de ces mesures. La grande mobilisation pour les valeurs de la République est celle de toute l'École, y compris l'enseignement agricole et l'enseignement privé sous contrat ».

On voit ici comment les attentats contre l'hebdomadaire Charlie Hebdo deviennent un argument pour mobiliser ou re-mobiliser l'école et les enseignants dans la transmission des valeurs propres à la République.

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr) / 22 janvier 2015

## # Que révèlent ces exemples ?

Un simple examen de l'actualité récente montre à quel point les attentats contre Charlie Hebdo ont été l'occasion de prendre conscience que le processus d'appropriation des valeurs sur lesquelles s'appuie le système républicain français était probablement le tendon d'Achille de notre société. De ce fait aussi, la manière dont sont appropriées ces valeurs liées à la laïcité, la manière dont elles sont transmises et finalement acculturées est la question qui est mise au centre de cette problématique. La revue d'exemples que nous avons proposée témoigne d'une prise de conscience : la laïcité et les valeurs qui lui sont associées ne font plus consensus mais surtout elles sont méconnues et mal appropriées.

Mais si d'autres systèmes de valeurs cherchent à se développer, se faire entendre voire à s'imposer, c'est bien aussi parce que la laïcité le permet. Autrement dit, elle apparaît bien toujours comme le système ombrelle, celui qui est en capacité d'accueillir en son sein des opinions divergentes. Il doit alors être défendu en tant que tel, faute de quoi, il risque de se trouver marginalisé, voire détruit. L'école apparaît une fois encore comme pouvant devenir –ou redevenir, comme lorsqu'elle était censée être le « creuset républicain »– la cheville ouvrière de ce renouveau de la transmission des valeurs laïques. Cependant, la question de savoir quels moyens elle doit mettre en œuvre pour y parvenir est centrale, point qui demeure pourtant à l'issue de notre veille, en suspens.

### 1. La laïcité et les valeurs qui lui sont associées sont variablement appropriées

Les grandes manifestations qui se sont déroulées dans la plupart des villes, comme la minute de silence demandée aux élèves dans les établissements scolaires, mettent peu à peu à jour le fait que les valeurs qui fondent le « pacte républicain », le contrat social, la capacité à vivre ensemble dans une société laïque, sont variablement appropriées selon les individus. Ces notions ne sont donc pas universelles, elles ne s'imposent pas « naturellement », mais font débat, et suscitent même des oppositions fortes.

#### 1. 1. Des manifestations dont la représentativité est questionnée

Au-delà des commentaires qui soulignent l'ampleur des manifestations qui se sont tenues dans la plupart des villes de France et qui interprètent ces manifestations comme le témoignage d'une cohésion nationale retrouvée, des questions affleurent peu à peu dans l'actualité, au fur et à mesure que la date des attentats s'éloigne (exemple 1). Elles portent sur la représentativité des manifestants et le fait qu'en apparence, on y trouve essentiellement des classes moyennes intégrées. Autrement dit, comment se fait-il que ces manifestations aient rassemblé aussi peu de français issus de la diversité ? L'objectivation de ces constats est faible, peu de sondages, peu d'analyses précises les étayent, mais la question semble néanmoins se poser avec pertinence : pourquoi ces cortèges semblent-ils essentiellement formés de classes moyennes blanches ? À ce stade, commence à poindre un questionnement en creux qui montre que les valeurs dont se revendiquent les citoyens qui se sont rassemblés dans les rues, ne sont pas si évidemment partagées par tous les habitants du territoire. Il paraît alors plausible d'inférer du succès de

ces manifestations auprès des classes moyennes intégrées et de la faible audience qu'elles semblent avoir rencontrées auprès de populations issues de l'immigration, l'idée que les valeurs républicaines laïques, ne sont peut être pas aussi bien implantées sur le territoire qu'on aurait pu l'espérer.

## 1. 2. Questions sur une minute de silence

Le respect d'une minute de silence dans les établissements scolaires décidée très vite après les attentats, peut être considéré comme l'exercice symbolique symétrique à celui des manifestations Je suis Charlie, à destination des scolaires cette fois. Dans un premier temps, les informations qui abordent cette minute de silence à l'école en hommage aux victimes de l'attentat de Charlie Hebdo sont assez factuelles. La presse préférant se focaliser sur l'envergure de l'action et sur sa dimension nationale. Mais assez vite, apparaissent la relation d'incidents, d'abord présentés comme exceptionnels, puis comme nombreux. Si bien qu'ils sont officiellement recensés par le Ministère de l'Éducation Nationale (exemple 2). Une idée s'impose alors : il n'est pas si évident de faire en sorte que des élèves et en particulier les collégiens et les lycéens, adhèrent à cette minute de silence. Cela provoque des réactions variées de la part d'enseignants, qui initient alors des débats, mais témoignent aussi de leur désarroi. Autrement dit, faire respecter une minute de silence n'est pas une opération anodine et encore moins consensuelle. Force est alors de constater que des élèves, souvent d'origine étrangère, refusent de participer à ce moment collectif.

## 1. 3. L'« affaire » Dieudonné est un autre indicateur d'une contestation des valeurs

Indépendamment de ces événements de très grande ampleur, largement relayés par les médias et qui touchent une population large, on trouvera aussi dans l'actualité d'autres exemples relatifs à cette même contestation, ou si l'on ne veut pas parler de contestation, de « mise en question » des valeurs propres à la République. Souvent qualifiée « d'anti-système », « l'affaire » de l'humoriste Dieudonné est emblématique de ce phénomène (exemple 3). Ce showman, qui a largement fait dériver le genre du one man show d'abord vers une forme de stand up très politisé, puis vers un quasi meeting politique, flirte avec les limites de l'acceptable en matière de religion, d'origine nationale, etc. Si bien que la justice s'est saisie de ses productions et les a condamnées à plusieurs reprises. Les débats ouverts sur la nature de ses propos, sur la possibilité qu'ils soient tenus au nom de la liberté d'expression ou au contraire qu'ils soient condamnés au nom du respect de la loi (pas d'incitation à la haine raciale par exemple), le questionnement qui surgit parfois sur la nature de la différence de traitement appliquée à Charlie Hebdo et Dieudonné, témoignent ainsi qu'un débat relatif aux valeurs qui fondent notre espace public et qui étaient pensées comme acquises, se fait de plus en plus prégnant.

## 1. 4. La laïcité n'est plus une valeur partagée

Se dégage de ces exemples un constat majeur : les valeurs liées à la laïcité sont mal partagées : elles ne font plus consensus et sont globalement mal appropriées. Mais alors que s'est-il passé dans notre système politique pour qu'il en soit ainsi ?

## 2. La montée d'autres systèmes de valeurs ancrés dans des croyances religieuses

Les attentats ont-ils servi de révélateur pour une prise de conscience que des valeurs, souvent présentées comme « universelles », ne le sont en fait pas : elles sont un combat et s'imposent parce qu'on y travaille et non par une quelconque supériorité ontologique. Ainsi, d'autres systèmes de valeurs, d'autres références se développent ou ressurgissent et cherchent à se faire entendre. Ils trouvent dans un espace laïc tel que le territoire français, grâce aussi peut-être à une baisse d'une forme de vigilance laïque, un contexte favorable. Ils parviennent à dégager des moyens pour se faire entendre et ainsi gagner de nouveaux adeptes. Longtemps tenues en lisière de l'espace public, ces idées qui puisent le plus souvent leurs bases sur un substrat religieux ouvertement assumé (islam) ou latent (catholicisme), acquièrent depuis une quinzaine d'années, une vigueur nouvelle. Force est alors de constater que ce retour de l'expression de valeurs liées à la religion, que l'affirmation d'autres systèmes de croyance, commencent à saper les fondements même du système laïc.

### 2. 1. Manif pour tous

Alors que la séparation de l'église et de l'État semble être une querelle apaisée, on remarque au tournant des années 2000, un retour de revendications qui trouvent leurs racines dans un système de croyance religieuse. Tout ce passe comme si on assistait à un retour du refoulé : alors que les catholiques sont dans leur grande majorité laïcs, la petite fraction qui s'oppose à cette approche, plus traditionaliste, ne cesse de croître et de trouver de nouveaux relais. Les sujets sociétaux et en particulier ceux liés à la famille, sont l'occasion de démonstrations de force dans l'espace public sous l'égide La manif pour tous (exemple 4). La virulence et surtout l'ampleur de ces manifestations attestent d'une capacité nouvelle d'organisation, pour parvenir à faire valoir des questions, des approches et des convictions qui étaient jusque là peu audibles au-delà d'un cercle d'initiés et de convaincus. Il convient de noter aussi, que des musulmans ont pu participer à ces manifestations, non sans susciter des sentiments variés (exemple 5). Par ailleurs, divers éditorialistes rangés à droite, comme Eric Zemmour ou Elisabeth Levy, sont eux aussi dans une posture proches et apportent un relai à ces idées dans des médias grands publics et / ou de référence.

## 2. 2. Enseignement religieux

Dans ce contexte, porter son regard sur l'enseignement d'obédience religieuse peut apporter un éclairage utile. On compte en France plus de 9 000 établissements privés catholiques, environ 130 écoles juives mais très peu d'écoles musulmanes. La plupart de ces établissements sont largement « intégrés » au système d'enseignement, pour lequel ils font office, pour une large partie d'entre eux, de supplétif. Si on constate l'ouverture de quelques établissements de confession musulmane (exemples 6 et 7), on connaît souvent mal la place réelle laissée à l'enseignement à proprement parler confessionnel. Le fait qu'on ne compte à ce jour que 2 lycées musulmans qui sont sous contrat, plaiderait plutôt dans le sens d'établissements qui demeurent dans l'aire d'un enseignement public, où la place de la religion demeure modeste.

Cependant, l'audience médiatique et dans le débat public de ces établissements est tout à fait remarquable et montre l'inquiétude qu'ils suscitent a priori. Reste à savoir ce que peut produire l'arrivée, même extrêmement minoritaire, pour ne pas dire marginale, d'écoles confessionnelles musulmanes. Agiront-elles comme un « révélateur » pour les écoles catholiques, les incitant à davantage revendiquer leur implication confessionnelle ? Car jusqu'à présent, hormis lors les grandes manifestations de 1984 pour l'école privée (dites école libre avec des manifestations qui de l'avis des observateurs étaient largement instrumentalisées politiquement par la droite), l'enseignement privé a proposé un enseignement qui insiste davantage sur le suivi scolaire des élèves que sur leur éducation religieuse.

## 3. Des initiatives laïques aussi nombreuses qu'éparses

Si des acteurs qui promeuvent d'autres valeurs que celles relatives à la laïcité sont de plus en plus en capacité de se faire entendre, cela veut-il pour autant dire que la laïcité n'a pas de défenseur, n'a plus de promoteurs ? Non, car si l'on recherche des initiatives visant à promouvoir la laïcité, on en trouvera sans peine : les actions qui essaient de transmettre ces valeurs pour les mettre en débat et les rendre actives, sont très nombreuses. Notre revue d'exemples en a pointé quelque unes sans prétendre en rien à l'exhaustivité. Mais le plus souvent, ces actions sont éparses et peu visibles.

### 3. 1. Des initiatives émanant des collectivités locales

Ces actions sont parfois ponctuelles, comme à Brest, qui a proposé une journée de la laïcité (exemple 8). On notera dans ce cas là que les moyens d'action choisis cherchent à toucher autrement le public. En proposant un flash mob, soit une forme relativement nouvelle de mobilisation, on peut espérer toucher un public plus large ou au moins susciter l'attention d'un public dans la rue, qui ne se rendrait probablement pas à une conférence ou à un débat. D'autres collectivités ont cherché à s'inscrire dans la durée et pour cela mobilisent des moyens assez conventionnels. Ainsi, la ville de Tourcoing s'est dotée d'un CELVE, c'est-à-dire d'un Conseil extra municipal de la laïcité et du vivre ensemble en 2010 (exemple 9). Cependant cette structure et cette appellation n'a pas essaimé à notre connaissance au-delà de cette ville. Dans un même ordre d'idée, la Région Rhône-Alpes vient de se doter (en décembre 2014) d'un Observatoire régional de la laïcité (exemple 10). Mais à ce stade, il est difficile de savoir ce que



produisent ces instances, comment elles fonctionnent et si elles sont véritablement opérationnelles. L'Observatoire de la laïcité qui agit au niveau national suscite des débats qui attestent aussi de la difficulté de faire vivre de telles instances (exemple 11).

### 3. 2. Une formation pour les Imans à Lyon

Autre exemple d'une action visant à instaurer une meilleure connaissance des fondements républicains et des valeurs qui lui sont associées : la formation dispensée par Lyon 3 et la faculté catholique de Lyon à l'intention des Imans (exemple 12).

### 3. 3. Un rabbin parti prêcher la bonne parole

Les initiatives privées, en dehors de tout cadre institutionnel sont aussi repérables, comme ce rabbin qui en compagnie d'un imam se rend dans les banlieues afin d'initier un dialogue interculturel (exemple 13).

## 4. L'école considérée comme un acteur clé

En pointant la place nouvelle de valeurs extra laïques, affirmées au nom du religieux, les attentats auront eu pour effet d'agir comme une piqûre de rappel pour les promoteurs de la laïcité. Il y a une prise de conscience : les valeurs liées à la laïcité doivent faire l'objet d'un processus d'appropriation, car elles ne s'imposent pas d'elles-mêmes. Par conséquent, il est nécessaire de les présenter, de les étudier et de les mettre en débat si on considère qu'elles sont nécessaires au vivre ensemble et à la cohésion nationale. Cependant, c'est une chose que de considérer qu'il faut défendre ces valeurs et cela en est une autre d'y parvenir.

Dans l'urgence, l'école est une nouvelle fois apparue comme le vecteur le plus en capacité de porter ce type de projet. Ce processus n'est pas nouveau, déjà avant les attentats Vincent Peillon avait proposé une charte de la laïcité (exemple 14). Un ensemble de mesures reprises et réaffirmée par Najat Vallaud-Belkacem (exemple 15). Cela ne va toutefois pas sans poser de questions, car on assigne au système éducatif de très nombreuses missions. Pour autant, il semble bien que c'est là que peuvent se diffuser le plus efficacement des principes telles que la laïcité, qui permettent d'installer les conditions autorisant la coexistence de systèmes de pensée divergents.

### 3. Suggestions pour les étapes ultérieures

Les premiers éléments tirés des exemples emblématiques analysés au-dessus permettent de saisir les termes du questionnement, de dresser les enjeux saillants et les lignes de fractures. Cependant, à de nombreuses reprises, demeurent des interrogations dont les réponses nécessitent des investigations complémentaires. Nous proposons ci-après un certain nombre de suggestions, qui ensemble, permettraient de donner corps à une enquête documentée sur la laïcité et la cohésion sociale à l'échelle de la Métropole et des pistes d'actions concrètes.

### 3. 1. Distinctions analytiques essentielles pour comprendre la relation à la religion

A l'issue de ce travail de repérage, on peut tenter de dégager trois clés de lecture. Il s'agit de trois distinctions essentielles pour éclairer les tensions relatives à l'application la laïcité. La première concerne la façon de définir ce qu'engage le fait religieux, la deuxième précise les relations entre État et Religion, et, enfin, la troisième souligne l'importance du principe d'égalité dans la mise en œuvre du principe de laïcité.

En premier lieu, il apparaît que la référence à la religion est insuffisante pour comprendre l'identité des personnes et leurs actions. Il convient de distinguer plusieurs mode d'expression ou de compréhension du fait religieux :

- La religion comme culture (se déclarer chrétien ou musulman, juif ou autre),
- La religion comme appartenance (se sentir appartenir à un groupe et pratiquer sa religion)
- Le fondamentalisme (se référer aux racines immuables d'une religion),
- La radicalisation (engagement armé)

Il faut rajouter une précision : il est nécessaire de distinguer dans la religion le **groupe** de personnes croyant en un même Dieu (les catholiques, les musulmans etc...) et les **valeurs** qui prévalent chez ses adhérents. Ainsi :

- Les études montrent que les musulmans portent des valeurs anti libérales (vis-à-vis de l'égalité homme – femme, des minorités sexuelles) largement homogènes d'un pays musulman à l'autre, et en Europe ou en France on retrouve chez les musulmans y compris chez les adolescents des valeurs antilibérales très marquées. L'hostilité des non musulmans vis-à-vis de l'islam peut soit être déclenchée par leur forte appartenance à un groupe religieux (les membres d'un groupe religieux existant s'opposent à la reconnaissance d'un groupe concurrent), soit par leurs valeurs (les personnes attachées aux libertés individuelles sont opposées aux religions qui limitent l'égalité entre hommes et femmes).

La seconde clé concerne les relations entre l'Etat et la religion, elle se décline en un certain nombre d'enseignements :

- ✓ Il faut noter d'abord que dans les pays musulmans comme dans les pays occidentaux, les personnes les plus religieuses sont les plus opposées à l'idée d'une séparation entre religion et politique ;
- ✓ On remarque que les différents pays musulmans ont des options très variables concernant l'usage de la religion comme source de la loi : cette opinion est très minoritaire en Turquie

mais totalement partagée en Afghanistan. La religion comme culture partagée ne se confond donc pas avec l'organisation des relations entre religion et Etat ;

- ✓ concernant les relations entre l'Etat et la religion (laïcité ou sécularisme politique), on voit que, dans les pays occidentaux, on a pu construire l'idée de séparation entre les deux mondes étatiques et religieux sur le modèle français et américain. Mais, cette séparation n'existe pas en pratique : les Etats ont tous construit des systèmes de relations entre politique et religion. Pour se décider quant aux modalités d'évolution du sécularisme politique à retenir dans un pays, il faut se référer à une distinction cardinale : celle des valeurs morales ou « finalités » (égal respect, liberté de sa religion), et celle des simples « outils » de leur promotion pratique afin de faire fonctionner les institutions et les politiques publiques (séparation, neutralité). Les « finalités » ne devraient pas être entravées par les « outils ».

La dernière clé concerne les relations entre la laïcité et l'égalité :

- ✓ La question de l'égalité de traitement est sous jacente à nombre de débats et tensions entre groupes sociaux ou entre les membres de ces groupes et les services publics (du droit funéraire, au traitement par les policiers en passant par les chances de réussite scolaires),
- ✓ Identifiée par le gouvernement national, l'accent mis sur la discrimination (perçue ou réelle) a une importance particulière dans la formation d'un ressentiment dans les zones défavorisées où la question musulmane est la plus aigüe,
- ✓ Elle concerne aussi le fonctionnement des services des collectivités territoriales, notamment l'insertion et l'éducation.

En résumé, il nous apparaît que le panorama qui se dégage est complexe, renvoie à des transformations profondes des perceptions et des clivages dans les sociétés occidentales entre groupes sociaux et entre ces groupes et l'Etat, et que la réaffirmation du principe de laïcité n'est pas susceptible à elle seule de remédier aux tensions observées. Il est souhaitable d'aller plus loin dans la réflexion et l'évolution des pratiques.

### 3. 2. Poursuivre la réflexion et la recherche de solutions

Nous proposons un certain nombre de suggestions, qui ensemble, permettraient de prolonger la réflexion sur la laïcité et la cohésion sociale à l'échelle de la Métropole et de rechercher de solutions pratiques :

- Diagnostic local : faire un inventaire des problèmes existants dans le périmètre de la Métropole et effectuer un repérage des bonnes pratiques. Il prendrait la forme d'une enquête permettant aux agents publics et aux élus de faire état des difficultés qu'ils rencontrent dans la mise en place de la laïcité et des solutions qu'ils ont pu proposer.
- Séminaire « laïcité » : organisation d'un séminaire international permettant aux élus et aux managers de partager leurs questionnements avec des homologues européens et de se confronter à d'autres conceptions du sécularisme en Europe. ,

- Production d'une vision et d'une stratégie de la laïcité à l'échelle de la Métropole : rechercher des convergences qui serviraient de socle à une approche partagée de la laïcité et de la cohésion sociale, afin de faciliter les missions, par exemple, en matière d'insertion, d'éducation, etc.
- Organiser un débat public impliquant les citoyens à l'échelle de la Métropole lyonnaise,
- Développer des ressources opérationnelles (guides pratiques) pour permettre la mise en œuvre de la vision retenue.

---

WWW.  
MILLENAIRE3.  
COM

RETROUVEZ  
TOUTES LES ÉTUDES SUR

MÉTROPOLE DE LYON  
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE  
ET DU DIALOGUE PUBLIC  
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03